



N°218 | du 23 janvier au 06 février 2019



POLITIQUE

P.2

En RDC, l'opposition prend le pouvoir ; au Togo elle marche...



Felix Tshisekedi

POLITIQUE

Qui veut être Premier ministre ? P.2

SOCIETE

« Kalaba »: la drogue qui tue à petit feu les femmes P.12



SANTE

Plus de 80% de la population font recours à la médecine traditionnelle P.13

CONSOMMATION

Le made in Togo peut-il s'imposer ?



P.8

FEUILLE DE ROUTE

L'attente devra encore durer quelques jours si l'on en croit certaines indiscretions. Deux semaines après la démission de Sélom Klassou et de son gouvernement, son successeur n'est toujours pas nommé. Ce qui favorise spéculations et fantasmes.

Quelle que soit la personnalité qui occupera le poste, sa priorité et celle de son équipe sera d'accompagner et de soutenir le processus de réalisation des réformes institutionnelles et constitutionnelles dans notre pays. Elles ont été au cœur des tensions ces dernières années. Lever cette hypothèque satisfera tout le monde, y compris ceux qui ont boycotté les élections législatives comme leurs partisans. Cela devrait permettre d'engager, dans un contexte plus apaisé et donc plus propice, les politiques économiques et sociales dont le Togo a besoin.

Cependant, il serait illusoire d'attendre du prochain gouvernement des actions d'envergure et très structurantes. Certes, sa feuille de route, outre les questions politiques, aura nécessairement une dimension socio-économique. Mais à un an de l'échéance présidentielle, l'équipe sera dans la position d'une transitoire. Les deux premiers trimestres les verront à l'œuvre, tandis que l'élection présidentielle oblige, les deux derniers les obligeront à s'installer dans la précampagne. Raison pour laquelle il est important, sans en attendre des miracles, que les changements utiles et nécessaires soient faits, avec diligence et célérité.

Pour cela, le prochain gouvernement aura besoin d'une Assemblée nationale plus dynamique et plus productive que la précédente. Cette dernière, engluée dans les sempiternels et insolubles débats sur les réformes, n'a pas pu véritablement s'approprier son rôle et ses missions. Avec la manœuvre politicienne dont on ne connaît toujours pas les vraies motivations, consistant à réduire à 1 an le mandat du président de l'Assemblée nationale, la nouvelle législature ne démarre cependant pas sous de bonnes auspices. Elle a fait preuve de légèreté en ne confrontant pas suffisamment la réforme souhaitée et dont on peut se poser d'ailleurs la question de sa pertinence, aux dispositions constitutionnelles pourtant très claires.

Ce faux pas doit être vite corrigé et les activités parlementaires doivent s'inscrire dans une démarche empreinte de rigueur et de sérieux. Ce n'est qu'à ce prix que les nouveaux députés feront taire les critiques sur leur légitimité et leur qualité. Et accompagneront la réalisation heureuse de la feuille de route du gouvernement, fut-elle enfermée dans un court délai.

En RDC, l'opposition prend le pouvoir ; au Togo elle marche...

Ayi d'ALMEIDA

Le titre de l'article est un brin provocateur. Mais il est l'expression d'une réalité mais en même temps la photographie, peut-être caricaturale, de deux situations, à la fois si proche et si loin. Au regard des postures habituelles de l'opposition togolaise, il est en effet fort à parier que dans le même contexte et dans la position de celle de la République Démocratique du Congo (RDC), elle n'aurait pas pris le pouvoir mais serait, sans aucun doute, en train d'organiser des manifestations pour dénoncer le hold-up électoral, la machine à voter, la composition de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et les « vendus » de la communauté internationale.

Il y a beaucoup à dire sur les résultats définitifs de l'élection présidentielle du 30 décembre dernier, proclamés par la Cour Constitutionnelle congolaise. Sur la foi des éléments dont la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) déclare disposer, de sérieux doutes continuent de peser sur l'identité du vainqueur du scrutin tel qu'officiellement annoncé, Félix Tshisekedi. Quoiqu'il en soit, et sans préjuger d'ultimes développements, celui-ci devrait prêter serment dans les prochaines heures et prendre la tête de l'exécutif du pays des Grands Lacs.

Cette passation de pouvoir entre le sortant, Joseph Kabila et le fils du fondateur de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS), consacrera pour la première fois dans l'histoire de ce pays, une alternance pacifique. Et c'est peut-être là l'essentiel ; malgré les réserves portées contre la CENI et de la Cour Constitutionnelle et en dépit des suspicions sur un deal portant sur le partage de pouvoir, entre la majorité actuelle et la coalition ayant soutenu le vainqueur déclaré. Une leçon pour l'opposition togolaise, qui n'en tire jamais aucune, ni des réussites des autres, encore moins de ses propres turpitudes, mais trouve toujours l'occasion d'en donner.

Malgré les obstacles :

Les pessimistes et les contempteurs de Joseph Kabila diront que c'est une alternance « hémiplegique » et que ce dernier est parti pour mieux rester. Les optimistes diront que l'apocalypse annoncée n'a pas eu lieu en RDC et qu'un civil au terme d'un processus, certes laborieux et contesté, prendra dans quelques jours le pouvoir que lui transmettra son prédécesseur, sans avoir tiré un seul coup de feu. Pourtant, le processus était parti pour être chaotique, après plusieurs années de report. La CENI, institution organisatrice du scrutin, est composée majoritairement de proches du pouvoir à qui le code électoral attribue 6 des 10 membres issus des formations politiques ; les 3 autres étant désignés dans la société civile et majoritairement par la majorité

parlementaire. La Cour Constitutionnelle, moquée et affublée du surnom peu valorisant de « Tour de Pise », comme celle du Gabon, parce que ses décisions pencheraient toujours du même côté et ayant compétence pour proclamer les résultats

et celle de la RDC, on peut avancer sans grands risques de se tromper qu'en face des mêmes difficultés, en lieu et place des stratégies gagnantes de l'opposition congolaise, les Togolais auraient encore branché la machine à perdre, alimentée par



Félix Tshisekedi, nouveau Président élu de la RDC

définitifs, est composée majoritairement de juges proches de Joseph Kabila. Pour ne pas arranger les choses, la CENI a introduit une machine à voter, dispositif soupçonné d'être porteur de mécanismes de fraudes massives, reporté partiellement le vote dans les circonscriptions électorales de Beni, Beni ville et Butembo ville, en province du Nord-Kivu (dans l'est), ainsi que Yumbi, dans la province de Mai-Ndombe (dans le sud-ouest), subi un incendie suspect qui a ravagé une partie de ses matériels. Pendant la campagne, des affrontements ont fait plusieurs morts, certains candidats n'ont pas eu une totale liberté de circulation tandis qu'elle a été interdite à Kinshasa dans les derniers jours. Malgré ce contexte compliqué et crisogène, tous les candidats ont participé au scrutin avec les résultats tels que connus aujourd'hui : le candidat du pouvoir largement battu dans tous les cas de figure.

Même s'il faut se garder de toute comparaison situationnelle et qu'il y a d'importantes différences entre la vie politique togolaise

des vieux schémas inopérants. Avec une CENI paritaire, des experts de la CEDEAO appuyant techniquement la CENI tout au long du processus y compris relativement à l'audit du fichier, des observateurs dépêchés sur place et de fortes chances d'avoir un nombre important de sièges au Parlement, les opposants regroupés au sein de la C14 ont choisi de ne pas participer aux dernières élections législatives.

Qu'en aurait-il été si comme en RDC, ils devraient franchir les obstacles dressés tout au long du processus. Ce qui fait dire à ce confrère d'une chaîne internationale, que si Félix Tshisekedi et Martin Fayulu avaient été Togolais, ils seraient actuellement en train de marcher pour dénoncer la composition de la CENI et protester contre la machine à voter. Ou manifester entre Dékon et la plage pour réclamer l'annulation du scrutin et certainement pas en train de se battre entre eux sur l'identité de celui qui va résider pour les 5 prochaines années (voire plus s'il y a affinités) au palais de la Nation à Gombé.

Qui veut être Premier ministre ?

Plus de deux semaines après la démission de Komi Klassou et de son gouvernement, le nom de son successeur n'est toujours pas connu. Ce qui laisse cours aux pronostics les plus sérieux ainsi qu'aux rumeurs les plus farfelues.

Si le poste est toujours convoité, il reste tout de même moins attractif que par le passé, pour plusieurs raisons dont se rendent compte beaucoup de postulants potentiels, surtout à un an des élections présidentielles.

D'abord, sur le plan institutionnel et malgré les pouvoirs propres que lui confère la constitution, le Premier ministre est avant tout le « collaborateur » du Chef de l'Etat, pour reprendre une expression utilisée par

Nicolas Sarkozy alors président, parlant de son chef de gouvernement, François Fillon. Le régime semi-présidentiel inspiré de la Constitution française qui organise le fonctionnement des pouvoirs dans notre pays, laisse très peu de marge de manœuvre au Premier ministre, qui plus est dans une situation hors cohabitation.

(Suite à la page 5)

Les personnalités ayant marqué l'année 2018 au Togo

En ce mois de janvier, FOCUS INFOS vous propose son palmarès annuel des personnalités togolaises ayant marqué l'année 2018. Forcément subjectif, il réunit ceux qui auront fait l'actualité au cours de l'année écoulée, à travers leur activité professionnelle, leur engagement, leur contribution au rayonnement international de notre pays etc.. La liste, non exhaustive, classe les personnalités dans 6 grandes catégories.

POLITIQUE

Gilbert BAWARA, le fidèle et le combattant

Si on ne devait en retenir qu'une seule, ce serait sans contestation possible lui. Le Ministre de la Fonction publique, déjà cité dans notre palmarès 2017, aura été la principale figure politique togolaise en 2018. Sur tous les fronts et au moment où certains de ses amis ont choisi de faire profil bas face à la coalition des 14 partis politiques, Gilbert Bawara aura été présent, au propre comme au figuré, tout au long du processus de dialogue et surtout électoral. A lui seul, il a incarné le vis-à-vis de la C14, alliant sérénité et détermination. Porte-parole de fait du président de la République, du gouvernement et d'UNIR, il aura avec réussite et efficacité comblé les défaillances et les insuffisances de certains de ses collègues, dont notamment ceux des Affaires étrangères et de la Communication, dans des moments de fortes turbulences.



Gerry TAAMA, celui que ne lâche rien

Quoi qu'on pense de lui, l'on est bien obligé de reconnaître son obstination et sa persévérance. Donné pour perdu au moment où il quitta la C14 au plus fort des manifestations contre le pouvoir (il fallait tout de même avoir le courage de le faire à ce moment-là) et après plusieurs interventions et prises de positions critiques envers ses anciens amis, Gerry Taama peut boire du petit lait en regardant dans le rétroviseur. Le frais émoulu député à l'assemblée nationale est en passe même, après avoir réussi à faire élire avec lui deux députés de sa formation politique, un président de groupe parlementaire si sa proposition de réduire le nombre de parlementaires requis à 4 passait. Pourtant il y a seulement quelques mois, il se faisait agresser lors d'un meeting à Bruxelles, avec des jets d'œufs et de mobiliers de bureaux, et une tentative de porter atteinte à son intégrité physique. Loin de le réduire au silence, l'ancien officier des forces armées togolaises s'y est forgé une détermination, qui lui vaut aujourd'hui de siéger à l'assemblée nationale.



Général Yark Damehame : la force tranquille

Il en a sans doute connu d'autres. Mais il aborde les tempêtes avec autant de flegme doublé de fermeté. Même son léger malaise qui l'a fait hospitaliser quelques jours, n'aura pas terni son image d'« infatigable ». Yark Damehame aura tenu avec succès le front sécuritaire tout au long de l'année 2018, de l'encadrement des marches de l'opposition, à la sécurité routière en passant par la sécurisation des législatives qui se sont déroulées sans incidents majeurs alors que l'on annonçait l'apocalypse.

A son actif également, des opérations de patrouille des forces de l'ordre dans les principaux quartiers de Lomé qui ont permis de mettre la main sur des trafiquants et de saisir une quantité importante de produits stupéfiants. Seul point noir : la recrudescence des actes de banditisme et de braquage à Lomé et dans certaines villes de l'intérieur.



Kodjona KADANGA, l'imperturbable

Même s'il est en séminaire avec les autres membres de la commission pour faire le bilan de leurs activités, Kodjona KADANGA dort sans doute mieux depuis plusieurs jours et ses oreilles sifflent moins. Pendant les un peu plus de 12 mois qu'a duré le processus électoral, le président de la CENI en aura vu de toutes les couleurs et entendu des mûres et des pas verts. Véritable tête à turc de la C14 qui lui reprochait de ne pas suspendre le processus alors qu'il y avait désaccord sur son déroulement, l'ancien Vice-Doyen de la Faculté des Lettres et sciences humaines (FLESH) et ex Directeur général de la Culture sera resté droit dans ses bottes, s'abritant derrière la légalité et les recommandations de la CEDEAO. Ne disait-il pas dans son premier discours au lendemain de son élection : « A l'endroit de l'opinion nationale et internationale dont les yeux sont certainement déjà rivés sur nous, je tiens à souligner, avec force et conviction, que la CENI s'emploiera sans relâche à conduire les opérations référendaires et électorales dont elle a la charge, dans le respect des dispositions en vigueur, notamment celles de la Constitution et du Code électoral ».



Mme Brigitte Kafui ADJAMAGBO-JOHNSON, la dame de fer

Pugnace et femme de conviction, Mme ADJAMAGBO fait partie de ceux qui ont marqué l'année 2018 au Togo. Coordinatrice de la C14, le principal regroupement de l'opposition, elle fut de toutes les batailles où les questions de réformes étaient abordées.

Symbole de l'engagement politique des femmes, elle est la première femme à diriger un regroupement politique dans le pays. Cette mère de famille doit non seulement faire face à ses adversaires politiques mais aussi œuvrer pour la cohésion du groupe hétéroclite à la tête duquel elle se trouve. Mission qu'elle a réussie jusqu'à la fin décembre 2018 date de l'organisation des législatives. Ses postures radicales et jusqu'au-boutistes ont cependant conduit la C14 à boycotter les élections législatives et à perdre l'oreille des Chefs d'Etat de la CEDEAO. Pour avoir soutenu « urbi et orbi » qu'ils allaient empêcher les élections, sa crédibilité est aujourd'hui remise en cause.



ECONOMIE & FINANCE

Sandra Ablamba Johnson, la dame des réformes

Conseillère du Président de la République et coordonnatrice de la Cellule Climat des Affaires, elle est en train de réussir son pari : réformer et améliorer les conditions de création et d'exercice des activités des entreprises. A son actif, plusieurs initiatives à succès. L'important bond du Togo dans le Rapport Doing Business 2018, référence annuelle de la Banque Mondiale sur l'environnement des affaires en est l'illustration. Notre pays est passé de la 156ème à la 137e place mondiale, gagnant ainsi 19 places. notamment celles de la Constitution et du Code électoral.



Père Pierre Marie-Chanel AFFOIGNON, le politique en soutane

Le fait même de le voir figurer sur cette liste est une incongruité. Mais le Père Pierre Marie-Chanel AFFOIGNON s'est tellement invité dans le débat politique en 2018 qu'il est impossible de ne pas le citer parmi les figures de cette catégorie. A son crédit, la fin de la langue de bois qui a souvent caractérisé les positions de la hiérarchie des religions dans notre pays. Celui qui a voulu bousculer les habitudes et changer les clichés, a pris des positions claires sur des sujets relatifs à la vie de la nation. Engagé en faveur des réformes, il a su profiter de sa position de prélat et de sa facilité à communiquer pour faire passer ses messages. La présence à ses côtés au sein de l'organisation présentée comme citoyenne qu'il dirige, de personnalités notoirement cadres de partis politiques de l'opposition, sa tentative avortée de siéger à la CENI au titre de l'opposition et ses dernières sorties sur le processus électoral, ont fini par enlever tout caractère non partisan et purement citoyen de sa démarche.



Paul-Harry AITHNARD, le discret banquier

Peu connu de ses compatriotes, Paul-Harry Aithnard est un banquier en vue dans la sous-région. Nommé en 2018 Directeur Uemoa du Groupe Ecobank, il est également directeur général d'Ecobank Côte d'Ivoire. L'ancien élève du Collège Protestant de Lomé a été par ailleurs nommé dans la catégorie « Alumni » de la 5ème édition de l'Institut « Choiseul ». Cette catégorie regroupe les dirigeants économiques africains lauréats d'une ou de plusieurs éditions du « Choiseul 100 Africa », et ayant dépassé l'âge limite de 40 ans. Monsieur Aithnard a été choisi pour être le maître de cérémonie de l'important forum économique Chine-Togo qui s'est déroulé en fin de trimestre 2018 à Huangzhou.



(Suite à la page 4)

(Suite de la page 3)

Vigninou GAMMADIGBE, le chercheur

Doctorant à la Faculté de Sciences économiques et de Gestion à l'Université de Lomé au Togo, Vigninou Gammadigbé a remporté au Sénégal le prix Abdoulaye Fadiga pour la Promotion de la Recherche économique, édition 2018. Ce prix est doté d'une enveloppe de 10 millions FCFA.

**INNOVATION/ENTREPRENEURIAT****Edem d'Almeida, l'homme qui transforme les déchets en or**

Il n'arrête pas d'être honoré et récompensé. En avril prix spécial de l'entrepreneur de l'économie verte en Afrique au forum des bâtisseurs de l'économie africaine à Abidjan. En novembre une nomination «meilleur projet Aménagement des villes en Afrique» au Africa Investments Forum and awards à Paris aux côtés du groupe Suez et du gouvernement Kenyan. Le même mois, en marge du sommet des chefs d'État, invité à intégrer le «Expert working group» à l'union africaine pour la tenue du «enterprise Africa network» etc..

Il faut dire que le jeune Togolais Edem d'Almeida, à la tête d'Africa Global Recycling, une PME togolaise, expert du cycle de gestion de l'environnement et du cycle de valorisation des déchets installée à Lomé depuis 2013, a de la suite dans les idées et un fort engagement en faveur de la cause verte. Placer le déchet au cœur du développement de notre pays et du continent avec la définition d'un nouveau modèle économique et de l'innovation sociale, tel est son credo. Il fait de la récupération, du tri et le conditionnement des déchets recyclables (papiers cartons plastiques métaux équipements électriques et électroniques, verre) et dispose du seul centre de tri du pays doté d'un process industriel. Il vient de lancer le projet «100 écoles & Moi Jeu Tri» qui vise à équiper 100 écoles sur chaque année scolaire de bacs de tri sélectifs avec l'appui de la coopération allemande, la coopération française, la fondation SGMT, la brasserie BB



(Suite à la page 10)

Koku KLUTSE, le distributeur de gaz

A 26 ans, manager d'une société spécialisée dans la promotion des énergies vertes Koku KLUTSE a fait briller le drapeau togolais en remportant le prix francophone de jeune entrepreneur 2018 pour la deuxième fois consécutive lors du sommet de la Francophonie tenue à Erevan (Arménie). Sa société livre du gaz butane à domicile partout à Lomé et ses environs avec la possibilité de paiement du coût par tranche hebdomadaire. Outre ce prix, il a été sacré au plan national troisième au concours ANGPF (l'Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement des PME/PMI) de l'année.

**Olowo-n'djo TCHALA, le Togolais au pays de l'Oncle Sam**

Le fondateur de la société Alaffia, Olowo-n'djo TCHALA originaire de Kamboli, à 90 km à l'est de Sokodé est un success story. Son entreprise installée dans l'Etat de Washington et au Togo contribue à réduire la pauvreté et à faire progresser l'égalité des sexes grâce au commerce équitable des ressources locales d'Afrique de l'Ouest. En 2018, il a remporté l'Award for Corporate Excellence 2018 du département d'Etat des Etats-Unis. Fondée en tant qu'entreprise sociale, Alaffia consacre 15% de ses ventes de commerce équitable à des projets communautaires dans les zones rurales du Togo afin d'améliorer la santé maternelle et infantile, de promouvoir l'éducation et de protéger l'environnement au Togo.

**Yao AZOUMAH, le promoteur du concept des groupes solaires**

Peu connu par les Togolais et des médias, ce jeune s'est illustré positivement par son projet soumis à la BOAD pour le concours «le prix de la start-up dans les énergies renouvelables». Son projet «Groupes électro solaires» a été sacré meilleur devant des centaines soumis par les entrepreneurs des huit pays de l'UEMOA et a emporté la somme de 30 millions FCFA. Dès lors, Yao Azoumah s'est fait un nom parmi ceux qui croient dur comme fer au développement de l'énergie propre. Son projet, porté par sa société KYA-SoP ambitionne de fournir le solaire autrement, tout en créant de l'emploi et en assurant une expertise togolaise.



**LE SEUL
DISTRIBUTEUR OFFICIEL
TOYOTA
DANS VOTRE PAYS**

**100%
CFAO**

GARANTIE CONSTRUCTEUR + PIÈCES DÉTACHÉES TOYOTA



Bé Eyadéma BP 332 Lomé



Tél. 22 23 31 00 - cfatogo@cfa.com

CFAO Motors TOGO
CfaMotorsTogo
www.toyota.tg

DISTRIBUTEUR OFFICIEL



ZONE DE LIBRE ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE :

Les Togolais entre espoir et craintes

Le 06 décembre 2008, le parlement adoptait la loi autorisant la ratification de l'accord créant la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF) et devenait ainsi le 13^e pays sur les 44 signataires de cet accord à faire ce pas décisif vers l'application effective de cet instrument.

Pour l'entrée en vigueur de ce traité, neuf autres ratifications au moins sont nécessaires. Au Togo, la perspective d'application de ce traité suscite des sentiments mitigés. Les Togolais sont partagés entre espoir et craintes.

Un accord signé dans l'euphorie

Kigali, 21 mars 2017 : sommet extraordinaire de l'Union Africaine. Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine matérialisent leur projet de Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) en signant l'accord portant sa création au cours d'une cérémonie hyper médiatisée. Il avait été signé au cours d'une session extraordinaire de l'Assemblée des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA. Le continent s'est ainsi doté d'un nouvel instrument intégrateur. Il devrait, selon les dirigeants, booster le commerce intra-africain.

De fait, cet accord devrait, de façon progressive, éliminer les droits de douanes et, augmenter de près de 60 % d'ici à 2022 le niveau du commerce intra-africain, très faible. A la date de signature de l'accord, il était de 16%. A terme, selon les prévisions, la ZLECAF devrait rassembler les 55 Etats de l'UA et instituer un marché continental de plus d'un milliard de personnes et représentant un PIB supérieur à 3 400 milliards \$.

L'accord se compose d'un accord-cadre et de trois protocoles fondamentaux consacrés respectivement au commerce des biens, au commerce des services et au règlement des différends.

Le protocole relatif au commerce des biens comporte neuf annexes consacrées aux sujets suivants : règles d'origine, coopération douanière et assistance administrative mutuelle, facilitation des échanges, obstacles non tarifaires, obstacles techniques au commerce, mesures sanitaires et phytosanitaires, transit et recours

commerciaux.

En ce qui concerne le commerce des marchandises, les membres de la ZLECAF ont convenu de libéraliser 90 pourcent des lignes tarifaires. Ils se réservent la possibilité, au titre des 10 pourcent de lignes tarifaires restantes, de désigner des produits « sensibles », sur lesquels ils s'engagent

Le Togo, parmi les « bons élèves »

A l'opposé du Nigeria, géant africain qui avance sur le dossier, frein à la main, affirmant poursuivre des consultations en interne pour apprécier les réelles implications de cet accord pour son économie, le



Photo des Chefs d'Etat participant au sommet de l'UA

à réduire les droits de douane sur une période plus longue, ou des produits « exclus », qui conserveront le même niveau de droits de douane.

Selon Paul Kagamé, Chef d'Etat rwandais peu avant cette rencontre, la ZLECAF, c'est « un pacte historique, dont l'origine remonte à presque quarante ans. Il représente une avancée majeure pour l'unité et l'intégration de l'Afrique ».

« Nos citoyens, nos entreprises et nos jeunes en particulier, ne peuvent attendre plus longtemps la levée des barrières qui divisent notre continent, entravent son essor économique et entretiennent la misère, alors que l'Afrique est dotée de richesses en abondance », a déclaré Moussa Faki Mahamat, président de la Commission de l'Union africaine, dans son discours d'ouverture de la cérémonie de signature.

Togo, non seulement a signé le traité, mais l'a ratifié. Selon Bernadette Legzim-Balouki, ministre togolaise Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, « Cette ratification permettra au Togo de profiter des opportunités qu'offre cette vaste zone commerciale en matière d'investissements et de libéralisation du commerce ».

De toute évidence, l'accès à un marché de plus d'un milliard de consommateurs potentiels devrait créer d'importantes opportunités d'affaires aux opérateurs économiques installés au Togo. Le groupe HeidelbergCement, propriétaire de CIMTOGO devrait, en pratique trouver de nouveaux débouchés à ses produits : le ciment, le clinker et autres. Avec l'entrée en vigueur de l'accord sur la ZLECAF, l'unique limite pour ce groupe ne devrait être

que sa propre capacité de production des produits et celle de pouvoir en assurer la commercialisation sur la vaste zone commerciale. Ceci devrait susciter de nouveaux investissements, soit que le groupe recapitalise la société soit qu'il lève des fonds plus adaptés à ses nouvelles ambitions.

L'arrivée sur le marché d'autres opérateurs économiques du même secteur sera un catalyseur de la compétition/ concurrence entre les

la ZLECAF offrira des possibilités d'investissements dans le pays et de libéralisation du commerce, elle ne créera pas moins de frustrations. En effet, elle aura des effets pervers sur les activités déjà en cours, avec pour conséquence de tuer « la poule aux œufs d'or », les entreprises qui contribuent à l'économie nationale.

« Dans un contexte où l'industrie togolaise est peu développée et peu compétitive, que pourrait bien chercher le pays en adhérant à une zone de libre-échange à l'échelle continentale ? Fulmine un opérateur économique. Sa crainte, c'est qu'avec l'entrée en vigueur de l'accord sur la ZLECAF actant la libéralisation du marché, l'on signe un arrêt de mort progressive de ses activités. Déjà, la possibilité pour Dangote de percer le marché togolais avec son ciment sans une mesure réciproque pour les opérateurs économiques togolais évoluant dans le secteur de la cimenterie de s'exporter au Nigeria, en cause le protectionnisme nigérian, passe très mal.

Certes apprend-on, chaque économie doit se spécialiser dans la production des biens pour lesquels il dispose d'un avantage comparatif. Mais le constat est qu'actuellement, il serait difficile d'indiquer une ressource dans la production de laquelle le Togo se spécialise pour prétendre détenir un avantage comparatif. Un pays qui ne produit quasiment rien ou n'est pas spécialisé non plus dans l'offre de services doit-il s'ouvrir à une zone commerciale aussi vaste tandis que le géant Nigéria prend tout son temps, obsédé par ses propres lois protectionnistes de son économie et de ses investisseurs de référence ?

En attendant l'installation des parcs industriels et des technopoles agroalimentaires pour permettre au pays de produire en quantité et en qualité et de transformer sur place ses productions, le Togo ne devrait pas tirer de grands avantages de la ZLECAF, tranche un autre homme d'affaires.

A l'évidence, il n'a pas tout faux !

Qui veut être Premier ministre ?

De fait, celui-ci, primus inter pares, est effacé au profit du président de la République. Les détracteurs de la réduction de son périmètre d'intervention disent de lui qu'il « inaugure les chrysanthèmes ». En position de fusible, il prend les principaux coups qui peuvent naître de la conduite de la politique gouvernementale sans en tirer pour autant le bénéfice. Dans ces

conditions, pas étonnant que les vocations ne se bousculent pas.

Ensuite, le pays est à 1 an des élections présidentielles. Le prochain Premier ministre, quel que soit son profil, ne pourra véritablement mener d'actions au-delà de 6-8 mois. En effet, les années pré-électorales, dans tous les pays au monde sont connues pour être des périodes où tout tourne au ralenti et les acteurs

socio-économiques sont dans une position attentiste et de prudence. De fait, si les deux premiers trimestres connaissent des activités normales, les deux derniers un peu moins. Le Premier ministre qui sera désigné sait donc que sa tâche durera dans le meilleur des cas 6 mois. Sans avoir l'assurance, quel que soit d'ailleurs le résultat de l'élection à venir, d'être reconduit.

Enfin, s'il y a bien évidemment des avantages financiers, matériels, protocolaires liés à la fonction, ils sont loin d'être attractifs. Surtout lorsqu'on quitte le poste. Ainsi, quand un ancien premier ministre touche à peine un demi-million de FCFA par mois, un ancien président de l'Assemblée émerge à près de 2 millions.

Mais rassurez-vous, le Togo aura bien

(Suite de la page 2)
un Premier ministre. Dans le contexte actuel et en fonction de la question de géopolitique qui élimine les candidats de la région de la Kara et ceux de la zone d'où sera issu le président de l'assemblée nationale, seuls 4 à 5 figures connues sont en mesure de prendre le poste. A moins que Faure Gnassingbé, hypothèse plausible et peu probable, décide de faire appel à un inconnu de la diaspora.

NOUVEAU CODE GENERAL DES IMPÔTS :

Nana GARBA
Stagiaire

Innovations et opportunités

Depuis le début de l'année, le Togo dispose d'un nouveau code fiscal, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Il remplace celui vieux de plus de 35 ans. La nouvelle mouture comporte plusieurs innovations et opportunités destinées à faciliter les affaires.

Le Code général des impôts (CGI) jusque-là en vigueur datait de la loi N°83-22 du 30 décembre 1983. Il a subi durant des années de nombreuses modifications introduites au titre des différentes lois de finance. De fait, il présentait une complexité tant du point de vue de la structure fiscale que du contenu, engendrant alors des contraintes techniques et des coûts administratifs pour l'office.

De plus, avec l'émergence de nouvelles problématiques en matière fiscale notamment l'amélioration du climat des affaires, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ; et l'adoption de nouvelles règles de droit en matière commerciale, comptable et civile ainsi que celle du nouveau code des personnes et de la famille, le code de 1983 est devenu obsolète. La cohérence de l'ensemble du dispositif était mis à mal, aussi bien du point de vue formelle que sur le fond. Une mise à jour était donc devenue nécessaire. Le nouveau CGI a été élaboré par ailleurs pour se conformer à l'environnement économique régional et international. Il comporte beaucoup d'innovations et des niches d'opportunités en faveur des entreprises.

Innovations structurales du nouveau CGI

La première innovation est située au niveau de la structure du dispositif fiscal. En effet, la réforme introduit une séparation nette entre les règles d'assiettes et les procédures fiscales, « ceci en vue de marquer une limite entre la politique fiscale stricto sensu et la gestion opérationnelle », a expliqué le Commissaire des impôts à l'Office Togolais des Recettes (OTR), Ahmed Ezzo-Wavana Adoyi.

Le CGI qui comporte six cent quarante-deux (642) articles est structuré autour de trois (3) livres, regroupe les règles d'assiette et d'imposition qui relèvent de la politique fiscale.

Les procédures fiscales et autres jusque-là intégrées dans le CGI, sont regroupées maintenant dans le livre des procédures fiscales qui compte cinq cent quarante-cinq (545) articles, structurés en huit (8) titres. Ce livre comporte les procédures à savoir les règles relatives aux obligations déclaratives et de paiement, aux sanctions, aux contrôles, ainsi qu'au recouvrement et au contentieux.

Innovations de fond et opportunités

Plusieurs impôts ont subi des baisses, d'autres ont été fusionnés et d'autres encore carrément supprimés.

Ainsi, l'impôt sur les sociétés (IS) qui était jusque-là de 28% a baissé de 1%. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui s'appliquait à un certain nombre de produits et services n'est plus en vigueur car aujourd'hui tous les produits et services assujettis à celle-ci subissent un taux unique qui est de 18%.

En revanche, le taux de prélèvement sur le tabac passe de 45% à 50%, le taux des droits d'accises sur la bière passe de 15% à 18% et celui des autres boissons alcoolisées passe de 45% à 50%. L'abattement forfaitaire pour la charge familiale est passé de 6000 F à 10 000 FCFA.

La notion de foyer fiscal a été également supprimée et un minimum de perception de 3000 FCFA par an sur les revenus d'emploi institué.

Des taxes telles que la taxe complémentaire à l'impôt sur le revenu, celle sur les salaires, la surtaxe foncière sur les propriétés insuffisamment bâties, la taxe sur la fabrication et le commerce des boissons, la taxe complémentaire sur salaire et la taxe sur les véhicules de sociétés ont été supprimées.

Pour permettre aux nouvelles entreprises de s'installer, des régimes spéciaux leur ont été réservés. Ainsi, en vue de promouvoir les PME/PMI, le nouveau code a prévu de les accompagner. Il s'agit de faveurs fiscales qui seront accordées aux contribuables relevant des centres de gestion agréés (CGA) mais aussi d'autres structures publiques d'encadrement du secteur informel.

Les redevables de la taxe professionnelle unique (TPU) adhérents des CGA connaîtront une réduction de 40% de leur imposition pendant 4 ans. Les entrepreneurs non adhérents aux CGA mais appartenant à une structure d'encadrement et de promotion du secteur informel comme la DOSI ou l'ANADEB auront eux aussi une réduction de 40% au titre de l'impôt synthétique pendant 2 ans.

Quant aux redevables de la TPU, régulièrement enregistrés au Centre de formalités des entreprises (CFE), ils bénéficient d'une exonération de deux ans mais aussi de deux ans

d'exonération sur la patente qui constitue le droit d'installation à exercer une activité professionnelle, ce sur les deux premières années d'installation. Le calcul de cette patente ne tient plus compte de la valeur locative des immeubles d'exploitation mais plutôt est fonction d'un tableau qui indique le montant à payer en fonction de la tranche de chiffre d'affaires dans laquelle se situe le contribuable.

Toujours dans l'accompagnement des PME/PMI, le code a intégré des réformes majeures dans le foncier pour permettre à celles-ci d'avoir une garantie réelle afin de se faire accompagner par les banques.

Ainsi pour simplifier les procédures d'immatriculation foncière et réduire les coûts et délais de délivrance



Ahmed Ezzo-Wavana Adoyi, Commissaire aux impôts

des titres fonciers, un guichet foncier unique est mis en place. Le deuxième et le troisième tampon sont aussi supprimés pour simplifier les procédures d'obtention du titre foncier.

En ce qui concerne le transfert de propriété, la loi a prévu que le jeune ne paie que 35 mille f CFA

forfaitairement y compris les droits d'enregistrement et de timbres au lieu de 4% sur la valeur vénale de l'immeuble.

Pour le Commissaire général Kodzo ADEDZE, « ces innovations apportées permettront désormais aussi bien à l'Etat qu'aux opérateurs économiques de sortir d'affaire »

25,619 milliards investis, 94% d'exécution physique, 72% d'engagement financier, « excellent travail ! » du MDBAJEJ en 2018

KSA

Il ressort de la revue annuelle du ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, présentée mercredi 10 janvier 2019, que 25,619 milliards FCFA ont été investis pour l'exécution de la lettre de mission de ce ministère.

Le décaissement de cette enveloppe engagée à hauteur de 72% sur un budget global de 26,066 milliards FCFA alloué au ministère dont une forte contribution à hauteur de 17,8 milliards FCFA des partenaires, du secteur privé et des bénéficiaires, soit 69,29%, a permis une exécution matérielle à hauteur de 94% des projets répartis entre les trois composantes clés de ce ministère, à savoir le développement à la base, l'artisanat, la jeunesse et l'emploi des jeunes.

En effet, les missions attribuées à ce ministère sont d'impulser la dynamique nécessaire pour promouvoir, soutenir et accompagner le développement harmonieux des communautés à la base, des jeunes, des femmes et des artisans.

Le résultat d'ensemble obtenu au bout des 12 derniers mois en 2018 a fait l'unanimité parmi les partenaires techniques et financiers du Togo. Si le représentant Résident p.i de la Banque Africaine de Développement à la revue de performance du ministère du développement à la base salue un «Excellent travail», pour sa part, Maktar Fall, représentant résident du PNUD au Togo a.i juge les résultats extrêmement encourageants

Plus pour le développement à la base

En faveur de la promotion du développement à la base, pour 14,28 milliards FCFA investis dont environ 10 milliards FCFA engagés, plusieurs actions ont été menées. Dans le détail, les résultats issus de ces actions se présentent comme suit

Infrastructures socioéconomiques, soit 312 unités d'infrastructures réalisées au profit des communautés.



Victoire Tomégah-Dogbé, ministre du développement à la base

Au titre de l'exercice 2018, le ministère a installé 50 plateformes multidimensionnelles (PTFM) dont 43 solaires. L'alphabétisation a également été l'une des activités phares du ministère. Au total, ce sont 3225 femmes de 123 groupements porteurs de PTFM qui ont eu droit à des cours d'alphabétisation.

Une partie des 10 milliards FCFA engagés sur les 14,28 milliards FCFA a été affectée à l'accompagnement et au financement de 317 groupements d'intérêt économique.

Dans son volet PDC-ZU (Programme de Développement Communautaire-Zone Urbaine), ce sont 112 nouveaux quartiers urbains qui ont été accompagnés dans le cadre de la gestion de leur développement. Au cours de l'an 2018, les actions du ministère se sont étendues à la restructuration de 530 comités de développement à la base.

Avec le programme des cantines scolaires, 91 394 élèves du préscolaire et du primaire ont bénéficié de repas bien chauds à l'école.

L'artisanat en route vers l'émergence

En faveur du développement de



Victoire Tomégah-Dogbé, ministre du développement à la base

l'artisanat, 691,1 millions FCFA ont été investis dont 497,6 millions effectivement engagés avec les résultats suivants : 1852 artisans ont été formés en techniques de création et de gestion de PME ; 353 artisans ont participé aux foires nationales et internationales ; 27 centres de ressources pour l'artisanat ont été construits ou réhabilités.

Des visites ont été également organisées. L'une des plus retentissantes a été celle effectuée par Victoire Tomégah-Dogbé le 1er juin 2018 au « Club des métiers d'art et d'artisanat » à Agodékè Kpogan, à quelques kilomètres de la capitale togolaise en compagnie de Sandra Ablamba Johnson, Conseillère du Président de la République, Coordonnateur de la Cellule Climat des Affaires. Objectif : aller au contact des jeunes talents de ce centre, échanger avec la promotrice

du centre, Mablé Agbodan pour toucher du doigt ses besoins, difficultés et attentes.

Spécialisée dans le design de luxe, elle est directrice d'une galerie et d'une boutique en ligne. Pour elle, l'artisanat ne devrait pas être considéré comme l'option qui s'impose lorsque l'on ne réussit pas ses études scolaires. L'artisanat africain doit être repensé afin que celui qui l'exerce puisse jouir de son métier, acquérir des compétences en anglais, ou en d'autres langues, avoir un compte bancaire et pouvoir obtenir des facilités bancaires, s'offrir des commodités pour un mieux-vivre.

Son centre est spécialisé dans le recyclage des matériaux locaux, des palettes, papiers de ciment, sachets de pure water, etc. Il dispose de plusieurs corps de métiers : cordonnerie, maroquinerie, menuiserie, tapisserie, couture, teinturerie, broderie à main. Son rêve est d'avoir une université des métiers. «Le Club des Métiers d'Arts et d'artisanat du Togo est un rêve que je nourrissais depuis et il s'est finalement réalisé», avait-elle confié.

Une autre série de visites avait conduit la ministre et son collègue Guy-Madjé Lorenzo, en charge des arts, auprès de plusieurs artistes notamment au village d'art « Taye Taye » de Steven Agbetoglo à Lomé. Une visite surprise avait été rendue au salon de coiffure d'Afiwa Aziandjipe, vice-championne du concours Coiffure Kitoko, sur la chaîne A+. Avec comme étape clou, la visite à Jimmy Hope, artiste peintre et artiste chanteur, célèbre rockeur.

Ces visites ont permis à la ministre de mettre sous les projecteurs artistes et artisans

Des progrès en matière d'emploi des Jeunes

Au profit de la promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, 10,9 milliards FCFA ont été investis et 7,850 milliards de dépenses engagées.

Ainsi, des sessions de renforcement d'employabilité des jeunes ont-elles été organisées en faveur des jeunes à travers le volontariat.

Diverses activités socioéducatives ont été organisées en 2018 et 100 000 jeunes y ont pris part. Ces rencontres ont été des occasions de sensibilisation de ceux-ci aux

questions de citoyenneté.

En prélude au Forum présidentiel de la jeunesse, initiative autrefois annoncée, 6 fora régionaux ont été organisés pour recueillir les préoccupations de la jeunesse. Par ailleurs, 8774 jeunes ont été formés sur les questions de création d'entreprise et de gestion de crédit. Ceux-ci ont créé 2364 microentreprises et PME. Le tout, pour 16 002 et emplois durables au profit des jeunes et 57365 emplois temporaires.

Avec le taux de réalisation physique moyen de 94%, le ministère améliore la dynamique d'ensemble en termes d'exécution de son Plan de Travail et de Budget Annuel 2018, rapportée à 2017 où il enregistrait un taux de près de 88%. De 99,95% le taux d'engagement financier, pour sa part, a baissé en 2018 pour s'établir à 72%.

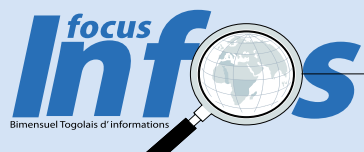
Pour un budget global de 20,877 milliards FCFA en 2017, 1 717 groupements avaient été accompagnés, sur un objectif initial de 1000 groupements prévus. Correspondant à une performance de 177%. Entre autres résultats, 77 plateformes avaient été installées contre 75 préalablement prévues ; 277 infrastructures réalisées, soit 92,33% de taux de réalisation. 1351 comités de développement à la base avaient bénéficié de programmes de renforcement de capacités.

Dans le cadre du développement du secteur de l'artisanat, 461 artisans avaient pris part à des foires organisées sur le plan national et sur le plan international ; 1017 artisans avaient été formés.

Pour la promotion de la jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, 4 220 volontaires avaient été déployés contre 2 500 prévus ; 6 269 emplois durables et 22 128 emplois temporaires ont été créés. Grâce au financement de 768 plans d'affaires pour faciliter l'accès à du crédit ; au total 2 327 porteurs d'idées d'entreprises ont reçu des formations thématiques.

Perspectives

Entre autres perspectives pour cette année 2019, le ministère ambitionne de restructurer les chambres régionales de métiers. Il est envisagé également la structuration de 700 nouveaux projets de jeunes porteurs d'idées d'entreprises et 550 plans d'affaires.



Récupéré n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé

Tél. +228 22 35 77 66 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• Directeur de Publication

Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• Rédaction

Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction

Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique

Ibrahim SEYDOU

• Collaboration

Edem QUIST

Essénam KAGLAN

Wilfried ADEGNIKA

• Distribution

Bernard ADADE

• Maison du journalisme

Casier N°49

• Imprimerie

Imprimerie 1 Rois 17

BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 90054237

99587773

• Conception

Focus Yakou Sarl

Tél: +228 22 26 01 91

+228 22 19 78 20

Lomé Togo

• Tirage

2500 exemplaires

Le made in Togo peut-il s'imposer?

✎ Charles KOLOU

L'entrepreneuriat togolais s'illustre ces dernières années avec l'émergence des jeunes start-ups qui se distinguent par leurs nouveaux produits et innovations. Parmi tous, l'agroalimentaire reste le secteur le plus promu avec des produits présentés comme « bio » ou « naturels » et recommandés pour une consommation saine. Les mécanismes publics et privés s'y intéressent pour booster le secteur à travers financement, accompagnement technique et promotion. L'on dénombre plus de 120 jeunes entrepreneurs formels avec plus de 250 produits sur le marché de consommation selon une étude de la Société MADE IN TOGO. Ces produits ne sont pourtant pas assez connus d'une frange importante de la population chez qui les produits importés font la loi.

L'essor du Made in Togo et ses faiblesses

Un tour dans les vitrines de la médiathèque du FAIEJ, à la boutique Togossimé ou celle de la société MADE IN TOGO, à l'espace Bobar et au « marché des produits locaux » dans la capitale Lomé, nous fait découvrir une multitude de produits fabriqués au Togo. Tous griffés de la marque « Made in Togo ». Des produits cosmétiques, des boissons, des produits alimentaires diversifiés dont le goût et les ingrédients n'ont rien à envier aux mêmes gammes de produits importés. Bref, le secteur de transformation des produits locaux est en plein essor.

Cette dynamique n'est malheureusement pas suivie des impacts auxquels l'on pouvait s'attendre. La présence réelle de ses produits dans les marchés ordinaires est à peine visible et leur consommation par les populations est loin d'être une réalité.

Le constat est encore plus illustratif dans les localités de l'intérieur du pays où l'on ignore l'existence de ces différentes matières comestibles.

L'inaccessibilité des produits Made in Togo demeure donc l'une de leurs faiblesses. Toujours est-il que la méconnaissance de l'existence de ces produits témoigne de l'absence d'un marketing efficace des promoteurs et des stratégies de communication adéquates.

Avec diverses expérimentations de la consommation des produits locaux sur le plan national, Gaël Manou, un branché des produits locaux garde de tristes souvenirs.

« Mes voisins et même, mes collaborateurs avaient éclaté de rire il y a de cela quelques jours quand je leur parlais d'africube, un bouillon made in Togo que je consomme. Une autre fois, aussi une serveuse de cafétaria me demandait de quoi je parlais quand je lui ai demandé de me servir une bière Champiso. Ceci illustre à suffisance que beaucoup de nos concitoyens ignore ses produits fabriqués et conditionnées chez nous », confie-t-il.

Sur le marché, certains de ces produits Made in Togo sont moins séduisants par leur emballage. Ceci constituant un frein à leur exposition ou vente dans les supermarchés, hôtels et bien d'autres espaces.

« Les produits togolais sont essentiellement confrontés aux défis de visibilité sur le plan mondial, d'emballage (packaging), et de marketing adéquat entre autres, même s'il faut reconnaître une nette amélioration au fil du temps », relève le consultant Layi Salami.



Une vitrine des produits made in Togo

la cherté de certains produits au vu du niveau de vie relativement faible des populations.

« Beaucoup parlent du prix, mais je pense qu'aujourd'hui, on doit plus intensifier la communication pour que les populations se rendent compte de la présence de ces

même prix de 25FCFA et peut donner un goût identique? », s'interroge Mme Lucia Allah-Assogba, DG de Togossimé, première boutique de vente des produits locaux. Malheureusement, ajoute-t-elle, « les jeunes entrepreneurs togolais semblent ignorer la communication sur leurs produits ».

Ces faiblesses révélées dans la promotion des produits made in Togo sont liées selon plus de 70% des jeunes entrepreneurs que nous avons interrogés à une absence de financement suffisant.

Du Financement à l'exigence qualité

Nombreux sont ces jeunes entrepreneurs à démarrer la production par autofinancement avec un minimum de moyens ou encore par des financements ou prêts et qui finissent par fermer leur structure ou arrêter la production à cause de la mévente ou des exigences du marché.

Les mécanismes publics d'accompagnement financier des jeunes entrepreneurs que ce soit le Fonds d'Appui aux Initiatives Économiques des Jeunes (FAIEJ) et l'ANPGF, ne parviennent pas à booster véritablement les produits Made in Togo. Le financement

se limite généralement à celui du démarrage.

Ainsi, ce manque d'accompagnement, qu'il soit financier ou technique, constitue un handicap à l'évolution vers de véritables entreprises qui devront s'inscrire dans une production industrielle pour prétendre couvrir le marché national ou exporter.

« Les entrepreneurs ne disposent pas toujours du savoir-faire adéquat pour permettre à leurs produits de s'installer durablement sur le marché. Ils ont dès lors besoin des structures d'accompagnement en techniques marketing, en élaboration de stratégie et de communication en plus des appuis financiers. Mais la plupart préfèrent eux-mêmes se charger de la communication, du marketing et des différents aspects y afférents. Malheureusement, le résultat n'est souvent pas satisfaisant », relève Ghislain S. Yibokou le directeur de la société MADE IN TOGO.

L'on pointe du doigt quelque fois un mauvais financement créant une concurrence entre les jeunes qui reçoivent des financements d'un même mécanisme pour fabriquer un produit identique. Exemple des jus de fruits ou des épices parmi tant d'autres produits. De plus, les promoteurs des produits made in Togo sont confrontés à des difficultés de certification des produits, laissant planer le doute sur leur qualité. Les tests d'autorisation de mise sur le marché ne se limite quelque fois qu'à ceux effectués à l'Institut National d'Hygiène (INH) et ou à l'ITRA sur les premiers lots de produits mis sur le marché.

Les grands défis à l'exportation restent donc ceux de la grande production, de la labélisation et de la certification. De fait, le Togo ne dispose pas d'agence ni de structure de certification des produits fabriqués sur son territoire. Une faiblesse majeure à la promotion des produits made in Togo au-delà des frontières. Le pays en serait le seul de la sous-région à ne pas relever ces défis.

Selon les conclusions d'une étude des styles alimentaires à Lomé pour la valorisation des produits locaux publiées par l'Organisation pour l'Alimentation et le Développement Local (OADEL) en 2017, la « labélisation / certification est une solution majeure pour s'assurer de la qualité des produits, ce qui garantit une crédibilité et par ricochet l'augmentation de la vente ».

(Suite à la page 9)

MADE IN TOGO, l'entreprise qui valorise le savoir-faire togolais

Fondée en mars 2014, MADE IN TOGO est une société destinée à accompagner les producteurs, transformateurs et distributeurs de produits locaux.

Parti du constat que les entrepreneurs togolais développent des produits et services qui restent (pour la majorité) dans l'anonymat, Ghislain Sitou YIBOKOU a eu l'ingénieuse idée de créer une plateforme permettant de répertorier et mieux valoriser les créations togolaises. Nous étions en 2009 et le concept « Made in Togo » venait de naître.

L'idée du jeune entrepreneur est de promouvoir la « marque Togo » en mettant en place un label capable d'indiquer non seulement la provenance, mais aussi la qualité liée aux produits et services à valeur

ajoutée issus du terroir. L'objectif est de soutenir la créativité et l'innovation en encourageant la transformation et la création de valeurs au niveau local. Afin de concrétiser son idée et mieux vulgariser le concept, Ghislain crée la société MADE IN TOGO et se lance avec sa jeune équipe, dans le développement des solutions de promotion innovante à savoir :

- Un Portail web servant d'annuaire des produits togolais accessible au www.made-in-togo.com
- Une Application mobile « Made in Togo » de veille informationnelle et d'alerte sur les nouveaux produits, gratuitement disponible sur Google Play store;
- Une Plateforme E-commerce www.madeintogo.com qui favorise l'accès des produits locaux au marché par l'innovation.

- Un Magazine, papier « Made in Togo » qui vous présente les produits et innovations à portée de main.

- Une Boutique destinée à la commercialisation des produits locaux.

Du conseil sur les bonnes pratiques en marketing à la commercialisation, en passant par le packaging et la valorisation, MADE IN TOGO offre aux entrepreneurs togolais, une assistance presque transversale. Elle constitue une véritable boîte à outil indispensable pour le développement et la promotion des produits et services du terroir.

En définitive, MADE IN TOGO est à la fois une SOCIÉTÉ, un CONCEPT et un LABEL destiné à mieux valoriser le savoir-faire togolais sur le plan national et international.

Que comprendre de la loi sur la cybersécurité ?

Charles DJADE

Le 7 décembre 2018, l'Assemblée nationale togolaise a voté la loi sur la cyber sécurité et la lutte contre la cybercriminalité. Composée de 47 articles structurés en quatre grands titres, la loi définit les mécanismes de promotion de la cyber sécurité et pose le cadre de la lutte contre la cybercriminalité entres autres dispositions.

Si pour le gouvernement le texte s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'Axe 4 du Document de politique du secteur de l'économie numérique au Togo qui insiste sur la nécessité de « garantir la souveraineté numérique nationale y compris la cyber sécurité et la protection des citoyens », il suscite de vives critiques depuis son adoption. Exemple de l'ONG Amnesty International qui s'inquiète d'une restriction de la liberté d'expression. Focus infos vous propose un zoom sur cette loi.

Contexte

L'importance sans cesse grandissante des TICs, expose, de façon corollaire, les systèmes d'informations, aux risques et défis inhérents au développement exponentiel et irréversible de la société de l'information. L'actualité récurrente des cyber-attaques, des actes de cybercriminalité et des hackers vient nous rappeler, au quotidien, cette réalité qui ne peut être occultée. Ces problématiques constituent autant de défis sécuritaires prioritaires pour lesquels, un arsenal juridique et institutionnel doit être déployé.

« Il nous faut en tenir compte, en adaptant et en anticipant des mécanismes appropriés susceptibles de sécuriser notre environnement cybernétique tout en garantissant la protection des données aussi bien que celui de nos concitoyens » a indiqué devant les députés, Cina Lawson, ministre de l'Economie numérique.

De fait, la loi sur la cyber sécurité et la lutte contre la cybercriminalité constitue en ce sens, une avancée décisive dans l'instauration d'un écosystème fiable et sécurisé de notre pays. Au-delà, ajoute-t-elle, « elle s'inscrit dans le cadre de la



Cina Lawson, ministre des postes et de l'économie numérique lors du vote à l'Assemblée nationale

mise en place progressive d'un écosystème cohérent de notre pays où, conformément à la vision du Chef de l'Etat, les TIC doivent jouer un rôle de levier de croissance et de développement ».

Qu'est-ce que la loi sur la cyber sécurité et la lutte contre la cybercriminalité ?

La loi sur la cyber sécurité et la lutte contre la cybercriminalité est une étape importante pour la législation sur la cyber sécurité au Togo et sert de « loi fondamentale » dans le domaine. La loi est une évolution des règles et règlements de cyber sécurité et cyber criminalité existant à différents niveaux (national, sous-régional et africain) et domaines.

Ce dispositif permet au pays de prévenir et de faire face aux menaces et risques numériques tout en garantissant la promotion et le développement des technologies de l'information et de la communication. Il prévoit l'adoption par le gouvernement d'une politique nationale sur

la cybersécurité autour des axes comme les réformes du dispositif juridique et institutionnel indispensable à l'amélioration et au développement du cadre de la cybersécurité, la promotion d'un leadership national pour le développement de la culture de la sécurité, le partenariat public-privé et la coopération internationale entre autres.

Des réglementations et des définitions de certaines expressions ont été détaillées. Dans le cadre de la lutte contre la cybercriminalité, la loi envisage une série de sanctions, telles que des amendes et des peines de prison.

Elle accorde à l'Agence nationale de la cybersécurité -en cours de mise en place- des droits et des directives pour l'application effective des orientations et mesures stratégiques et juridiques en matière de cybersécurité. Un Fonds de souveraineté national devrait être créé pour le financement des stratégies nationales de cybersécurité et des actions de l'Agence nationale de la cybersécurité.

Comment la loi s'applique-t-elle ?

Le terme « cybersécurité » utilisé dans la loi doit être compris au sens large, ce qui signifie qu'elle comprend non seulement la sécurité Internet, mais aussi la sécurité de l'information, la sécurité des communications, la sécurité informatique, l'automatisation et la sécurité du système de contrôle.

Ainsi, au sens de la loi la cybersécurité est la capacité des réseaux de communications électroniques et des systèmes d'information à résister, à un niveau de confiance donné, à des actions qui compromettent la disponibilité, l'authenticité, l'intégrité ou la confidentialité de données stockées, transmises ou traitées, et des services connexes que lesdits réseaux ou système d'information offrent ou rendent accessibles.

La cybercriminalité par contre se définit comme l'ensemble des infractions s'effectuant à travers le cyberspace par des moyens autres que ceux habituellement mis en œuvre, et de manière complémentaire à la criminalité classique.

Les opérateurs de services essentiels comme la défense nationale, la sûreté publique, la stabilité économique, la sécurité nationale... sont soumis à des règles de sécurité destinées à assurer la protection de leurs infrastructures. Les règles devront être définies en Conseil des ministres par décret.

Des pénalités

En ce qui concerne les peines et infractions en matière de cybercriminalité, la loi prévoit des amendes et des peines de prison. Notamment, elle punit la diffusion de fausses informations d'une peine pouvant aller jusqu'à trois ans de prison, les atteintes à la moralité publique d'une peine pouvant aller

jusqu'à deux ans de prison, ainsi que la production, la diffusion ou le partage de données portant atteinte à « l'ordre, la sécurité publique ou la dignité humaine ».

La loi punit l'injure commis par le biais d'un système informatique d'une peine de prison allant jusqu'à deux ans de prison et des amendes allant jusqu'à 2 millions de F C Fa. S'agissant de vol de données ou d'information ou encore de soustraction d'information frauduleuse au préjudice d'autrui, ce sont les peines prévues dans le code pénale qui s'appliqueront. Pour l'escroquerie, l'abus de confiance, le recel commis par les moyens de système informatique, les peines prévues dans le code pénal ou autres textes en vigueur sont portées au double.

Contre les menaces de mort, la peine est de trois à cinq ans de prison et des amendes. Le racisme, la pornographie infantile et la xénophobie sont punis de peines de prison et d'amendes.

Par ailleurs, la loi contient des dispositions relatives au terrorisme et à la trahison, qui prévoient de lourdes peines de prison pouvant aller jusqu'à 20 ans.

Cette disposition pourrait être utilisée « contre des lanceurs d'alerte et autres personnes dénonçant des violations des droits humains » s'inquiète un acteur de la société civile.

La loi confère également des pouvoirs supplémentaires à la police, notamment en termes de surveillance des communications ou des équipements informatiques « sans contrôle judiciaire adéquat », critique l'ONG Amnesty qui demande aux autorités togolaises « d'abroger ou de remanier la loi afin qu'elle soit conforme au droit international relatif aux droits humains et aux normes en la matière ».

Enfin, la diffusion de procédés ou de moyens de destruction à des fins de terrorisme est punie de cinq ans de réclusion criminelle.

(Suite de la page 8)

Le made in Togo peut-il s'imposer ?

Faire davantage et efficacement pour l'avenir Made In Togo

L'accompagnement des jeunes entrepreneurs promoteurs des produits made in Togo par l'Etat est quoique indéniable.

L'on retient entre autres l'organisation d'une foire dédié uniquement aux produits made in Togo, la mise en

place du FAIEJ, du Centrale d'Achat des Jeunes Entrepreneurs du Togo (CAJENT) en plus de l'Agence Nationale de Promotion et de Garantie Financière (ANPGF).

Pour la visibilité des produits locaux, le gouvernement à travers le ministère du développement à la base a signé aux bénéfices des jeunes entrepreneurs un contrat avec les médias publics pour offrir des temps de passage aux jeunes

entrepreneurs pour la promotion de leurs produits. L'ensemble de ces mécanismes doivent être renforcé par l'Etat qui devra faire davantage pour une meilleure promotion des produits made in Togo.

Ainsi, Ghislain S. Yibokou le directeur de la société Made in Togo juge impératif d'améliorer le climat des affaires dans le pays avec des politiques incitatives, de former et

d'informer les entrepreneurs sur les bonnes pratiques et la démarche qualité afin de rendre compétitive les produits togolais.

Ce dernier suggère aussi une sensibilisation des populations sur les bénéfices et les valeurs des produits locaux ainsi que leur impact sur toute l'économie nationale et l'instauration d'un cadre de concertation de tous les acteurs œuvrant dans la promotion

de la consommation locale. Aussi, des stratégies de marketing et de communication efficace doivent être définies par les promoteurs pour la visibilité de leurs produits.

L'Etat doit en outre veiller à protéger davantage les producteurs locaux que de prendre des initiatives d'octroient des licences d'installations à des firmes étrangères qui deviennent de sérieux concurrents.

(Suite de la page 4)

Dona ETCHRI, l'entrepreneur

Promoteur et concepteur de la plateforme E-agribusiness, le Togolais a marqué 2018 en différents horizons. Il a été le gagnant du concours Pitch Agrihack Talent 2018, et empoché 15 000 euros, soit environ 10 millions FCFA.

Ce concours, lancé par le Centre de Technique Agricole (CTA) en marge du 8ème Green Revolution Forum (AGRF) à Kigali (Rwanda), veut contribuer à la « transformation du secteur agricole et à la promotion de l'emploi des jeunes ».

Dona Etsri a été le premier invité de l'initiative « parcours créatifs » lancée par la Cellule Présidentielle d'Exécution et de Suivi des Projets Prioritaires (CPES) pour permettre aux modèles de partager leurs expériences avec d'autres jeunes. La plateforme dont il est le concepteur fut au cœur de l'implantation du MIFA-mécanisme incitatif de financement agricole lancé par le gouvernement. C'est une parfaite année réussie pour ce jeune entrepreneur qui souhaite installer une marché virtuelle entre les vendeurs, acheteurs, agriculteurs, producteur et les banques.

**Djene DAKONAM, la confirmation d'un grand talent**

Evoluant depuis 2 ans avec le club de Getafe en Liga Espagnole, Djene Dakonam a figuré dans le 11 type de la saison du championnat espagnol établi par le site Who Scored. L'Épervier de 26 ans a été aussi retenu dans le onze des révélations de la saison de Liga établi par l'UEFA. Sa progression, son efficacité et sa discipline lui valent le rang de vice capitaine de son club espagnole. Notre compatriote est aujourd'hui courtisé par plusieurs clubs de la Liga et ceux de la première ligue anglaise. Il est l'épervier le plus coté et suivi par les amoureux du football togolais. Djene avant Getafe est passé par Coton Sport de Garoua (Cameroun) et Saint Trond en D2 Belge.

**CULTURE****Anita AFATCHAO, l'étoile féminine du 7ème art**

Anita Afatchao est l'une des rares femmes à s'aventurer dans le 7ème art au Togo. Et elle finit par s'illustrer au fil du temps. Avec son documentaire de 13 min titré « L'or...dure », elle fait une entrée des plus fracassantes dans la cour des grands. Ce documentaire court-métrage lui a valu le trophée « Clap IVOIRE Grand prix KODJO Ebouclé » à Abidjan. Journaliste de son état, elle vit sa passion de cinéaste et porte le flambeau du 7ème art togolais dans les grands festivals. Elle a l'ambition de produire davantage d'œuvres cinématographiques qui fassent le tour du monde et ne raflant que des prix.

**Toofan : les fils du vent, évidemment**

Le groupe togolais Toofan, inventeur du « cool-catché » et du « Gweta », danse très dansant a encore fait parler de lui en cette année 2018. Les fils du vent comme on aime les appeler ont encore porté haut le nom du Togo. Le duo Fatowou Kossivi (Master Just) et Blaise Mensah (Barabas) ont décroché deux trophées en octobre 2018, aux Afrimma Awards. Sacré « meilleur groupe africain » et « meilleur artiste francophone », ils ont ainsi damé le pion à des groupes tels, Bracket du Nigeria; Sauti Sol du Kenya; R2bees du Ghana ou encore, X-Maleya du Cameroun. Avant Afrimma 2018, le groupe Toofan a déjà été récompensé aux MTV Africa Music Award for Best Francophone, plus et bien d'autres encore.

**Victoire BIAKU**

La jeune chanteuse de 26 ans presque inconnue du public togolais s'était inscrite au casting de « the Voice Afrique francophone ». Une compétition qui a révélé son talent à l'Afrique. Cette étudiante en comptabilité et gestion des entreprises, s'est dès le début de la compétition fait remarquer grâce à son interprétation du titre « one night only » de la chanteuse américaine Jennifer Hudson. C'est alors qu'elle a été repérée par une des coaches. Très rapidement, elle a gravi les échelons pour se retrouver au sacre final. C'est sur une reprise de Whitney Houson « one moment in time », que Victoire clôture son aventure sur le plateau de the Voice Afrique francophone en remportant le trophée. Elle succède à Pamela Baketana, lauréate de la première édition.

**Afiwa AZIANDJIPE, les doigts en or**

Propriétaire de deux salons de coiffure dénommées « Abidjanaise » à Lomé, Afiwa pratique ce métier depuis son enfance. Spécialiste en coupe, ceci l'a motivé à participer à la troisième édition du concours du meilleur coiffeur d'Afrique francophone coiffure Kitoko, organisé par la chaîne A+. Ayant arraché trois tabliers blancs à l'issue du concours, Afiwa a été sacrée deuxième lauréate de la première édition.

**Latif Dikéni-Kérim, l'ethnique chic**

Il a fait le choix de l'ethnique et du chic. Celui qui habille déjà des Chefs d'Etat, des stars du monde sportif et du show business, des personnalités issues de différentes couches socio-professionnelles, mais surtout « tous les amoureux du beau » (aime-t-il à répéter) a organisé en août 2018 un show qui aura marqué les esprits. A la tête de sa collection Mario Exclusive, Latif Dikéni-Kérim propose une ligne de vêtements ethniques masculins de haut de gamme, dont les modèles sont des pièces uniques, confectionnés à base de tissus lin, 100% coton et en pure laine. Son coup d'essai a été un coup de maître : sa marque s'est tout de suite installée dans le paysage de la mode dans notre pays.

**SOCIAL/HUMANITAIRE****Mme Victoire Tomégah-Dogbé, la dame de la « base »**

Malgré ses hautes fonctions, l'expression qui la caractérise le mieux est « femme de terrain ». Depuis plusieurs années, Mme Victoire Dogbé pilote avec réussite la politique gouvernementale pour promouvoir, soutenir et accompagner le développement harmonieux des communautés à la base, des jeunes, des femmes et des artisans. De fait, en 2018 ce sont 40 infrastructures socioéconomiques qui ont été installées, soit 312 unités d'infrastructures réalisées au profit des communautés, 50 plateformes (PTFM) dont 43 solaires. On retiendra que 3225 femmes de 123 groupements ont eu droit à des cours d'alphabétisation, 317 groupements d'intérêt économique financés, 112 nouveaux quartiers urbains accompagnés dans le cadre de la gestion de leur développement ou encore 530 comités de développement à la base restructurés.

Avec le programme des cantines scolaires, 91 394 élèves du préscolaire et de du primaire ont bénéficié de repas chauds à l'école.

**Dr Michel KODOM, le médecin des démunis**

Amener l'hôpital vers les populations. Ce défi, le Dr Michel KODOM le réussit entouré de son équipe et de plusieurs bonnes volontés. Ainsi, chaque année ce sont des dizaines de milliers de patients qui sont pris en charge sur le territoire national, gratuitement. Avec le programme des cantines scolaires, 91 394 élèves du préscolaire et de du primaire ont bénéficié de repas chauds à l'école.

**Emmanuel SOGADZI, au nom des consommateurs**

Les consommateurs ont enfin un défenseur. Emmanuel SOGADZI fait de la cause consumériste son cheval de bataille. Non content d'être seulement dans la dénonciation, à la tête de la Ligue des consommateurs du Togo (LCT), Sogadzi est aussi sur le terrain pour des visites inopinées de contrôle de la qualité des articles. Le scandale des implants périmés a été l'un de ses faits d'armes en 2018.

**SPORT :**

INTERDICTION DU TELEPHONE À L'ECOLE :

Une mesure saluée par les acteurs de l'éducation

Il est de nos jours notre compagnon inséparable. Présent dans tous les secteurs de la vie, le téléphone portable est devenu incontournable. Cet outil, les élèves devraient s'en séparer désormais tout au long de l'année académique. Telle est la décision prise par le ministère des enseignements primaire et secondaire. Annoncée dès la rentrée 2018-2019, l'interdiction d'utilisation du téléphone portable dans les établissements scolaires est effective à la reprise des classes ce 07 janvier 2019. Même si elle est saluée par les acteurs de l'éducation, un flou entoure la mise en œuvre de cette mesure.

Les raisons d'une interdiction

Pour préserver les bonnes mœurs et la pureté de nos valeurs « nous envisageons d'interdire l'usage du téléphone portable dans les établissements scolaires à partir du 1er janvier 2019 », ainsi justifiait Komi Tchakpélé, le ministre des enseignements primaire et secondaire sa décision d'interdiction du téléphone portable dans les établissements scolaires.

L'utilisation du téléphone portable dans l'enceinte scolaire nuit gravement à la qualité d'écoute et de concentration nécessaire aux activités d'enseignement. Son usage est à l'origine d'une part importante des incivilités et des perturbations au sein des établissements scolaires. En outre, leur utilisation dans les enceintes des établissements diminue la qualité de la vie collective pourtant indispensable à l'épanouissement des élèves. Enfin, les téléphones portables sont parfois des vecteurs de cyberharcèlement et facilitent l'accès aux images violentes, notamment pornographiques, pour les jeunes, au moyen d'Internet. C'est pour toutes ces raisons, qu'à la rentrée 2019, l'utilisation du téléphone portable et de tout autre équipement terminal de communications électroniques est interdite dans les écoles et les collèges.

Application et sanctions

Bien avant son entrée en vigueur, un tour dans les principaux établissements secondaires de la capitale, nous a révélé que la mesure était déjà appliquée. Mais il ne lui

manquait qu'un texte d'application pour donner une base juridique à la mesure.

« Ça fait deux ans déjà que nous appliquons cette mesure dans notre établissement. Toutefois, à la rentrée, à la lumière de la

utilisation raisonnable de leurs appareils de communication, pour permettre aux élèves de bien s'approprier la mesure qui ne s'applique que dans les enceintes des écoles et des collèges. « Pas plus que cette semaine, en plein cours,



Des élèves manipulant un portable

nouvelle réglementation, nous avons été informés par la direction de l'extension de la mesure à l'échelle nationale. Mais nous attendions l'arrêté d'application qui la rendra effective. Mais pour l'instant, nous ne l'avons pas encore », confie la surveillante du lycée Djidjolé. Et de poursuivre qu'en l'absence de cet arrêté d'application, il leur est parfois difficile de savoir quelle sanction infliger aux élèves qui violent la mesure.

L'interdiction ne s'applique qu'aux élèves. Cependant, le corps enseignant doit faire preuve d'une

j'ai surpris un élève qui a décroché le téléphone en classe. Il n'avait pas mis la sonnerie sur silence. C'est la mélodie qui a attiré mon attention. J'ai confisqué le téléphone que j'ai remis au censeur », nous a confié un professeur de Mathématiques du lycée Tokoin Solidarité.

« Bien que chaque lundi nous rappelions à nos élèves que l'utilisation du téléphone est prohibée au sein de l'établissement, il n'est pas rare de voir certains qui ne respectent pas cette interdiction. Lorsque nous les surprenons, la première chose que nous faisons est de leur retirer le téléphone et

ensuite de leur infliger une punition conformément au règlement intérieur de l'école », témoigne un des surveillants du lycée Kouvahey. A cette rentrée, le proviseur même a surpris un élève, écouteurs dans les oreilles en train de téléphoner. Après avoir feint de ne pas téléphoner, ce dernier a finalement reconnu les faits et le téléphone lui a été confisqué.

En outre, selon les témoignages recueillis auprès du corps professoral chargé de la surveillance des examens, il est signalé que l'année dernière au cours de l'examen du baccalauréat, un candidat a été appréhendé avec en sa possession un téléphone portable dissimulé dans sa poche alors que la police des examens l'interdit. La sanction a été immédiate : fin de son examen avec à la clé une interdiction de participer aux prochains.

« C'est ce à quoi s'exposent nos élèves si nous ne les habituons pas dès à présent à se passer des téléphones portables », souligne un enseignant.

Souplesse

Cette interdiction est aussi valable durant toutes les activités scolaires organisées en dehors de l'école ou de l'établissement scolaire. A cet effet, les établissements doivent disposer d'un casier ou d'endroit sécurisé où les élèves peuvent ranger leurs appareils et les reprendre à la fin des cours. Mais la plupart des établissements n'en disposent pas.

Pour ce qui est des téléphones saisis, ils sont gardés à la surveillance. Le surveillant prend soin d'enlever la batterie et de coller là dessus les noms des propriétaires pour les leur remettre à la fin de l'année scolaire. Mais dès fois, il arrive même que ces portables saisis soient volés par les élèves avant la fin de l'année, confie la surveillante du lycée Djidjolé. Pour le reste ils sont remis aux propriétaires ou détruits à la fin de

l'année.

« Ce sont les parents qui ne nous facilitent pas la tâche. Quand nous saisissons les portables, certains viennent nous dire que c'est eux-mêmes qui ont remis le portable à l'enfant pour la réparation ou pour une urgence. Dans ce cas, nous sommes contraints de leur remettre le téléphone », continue notre interlocuteur.

Même si l'interdiction du téléphone dans les enceintes des établissements est un acquis, des voix s'élèvent pour que la mesure tienne compte de certaines particularités. Pour les défenseurs de cette thèse, il y a parmi les élèves, certains qui vivent en dehors du cercle familial, à qui leurs parents ou tuteurs envoient des commissions ou des transferts monétaires par téléphone, les priver carrément pendant l'année académique de cet outil par lequel ils sont en contact avec l'extérieur c'est leur causer des désagréments énormes.

« Ces cas méritent écoute et compréhension de la part de ceux qui sont censés appliquer la loi », relativise un parent d'élève.

A cette critique, répond le surveillant du lycée Kouvahey. Un élève, dit-il, peut avoir au cours du temps scolaire le besoin de joindre ses parents pour une urgence. Dans ce cas, il lui appartient de le signaler au proviseur.

Le nécessaire avant l'agréable, ainsi les apprenants doivent comprendre cette mesure. Il leur est plus profitable de se débarrasser du téléphone portable durant les cinq heures de temps qu'ils auront à passer au sein de l'établissement scolaire pour bien se concentrer sur les cours. Une fois la réussite assurée, ils pourront avoir autant de portables qu'ils veulent. Car dans la vie, il faut avoir des priorités.

Vivez avec nous

les **28 & 29** Janvier 2019
sur l'esplanade du palais des congrès

Les **JOURNÉES :**
➤ **INTERNATIONALE DE LA DOUANE (JID)**
&
➤ **NATIONALE DE PROMOTION DU CIVISME FISCAL (JNPCF)**

«KALABA» :

La drogue qui tue à petit feu les femmes

Très prisée par les femmes et trouvée sur des roches sédimentaires en Chine, l'argile puisque c'est d'elle qu'il s'agit est au fil des temps devenue un produit très commercialisé et comestible. Appelée Kew au Sénégal, Lokpo en Côte d'Ivoire ou encore Bogoni au Mali, le Kalaba dérivé du mot Chinois "Gaoling" est majoritairement consommée par les femmes enceintes en Afrique centrale et de l'ouest. Considérée comme une drogue, la consommation du kalaba n'est pas sans effet sur la santé.

Dans les marchés et sur les étalages des bonnes dames des quartiers, il n'est pas rare de voir posés sur un plateau, des tas d'argile blanche fumée ou salée qui font la merveille des papilles des femmes. Vendu à 10 francs ou 25 FCFA, le kalaba devient une sorte de drogue chez certaines femmes enceintes tout au long de la grossesse, car difficile de s'en passer. Pour elles, l'odeur et le goût de cette substance leur permet de stopper les nausées et les remontées acides. Pour une autre catégorie, il est un dessert dont on ne peut se priver après le repas.

Une femme enceinte nous confie qu'elle consomme en moyenne 6 à 8 morceaux de kalaba par jour, l'équivalent de 250ml d'eau quotidiens. « Je suis à 7mois de ma grossesse mais j'ai commencé par consommer le kalaba depuis ma sixième semaine. Je sais pertinemment

que cela peut avoir des répercussions sur ma santé et celle du bébé. Pour cela, je fais l'effort de revoir à la baisse ma dose journalière, mais impossible pour moi d'arrêter d'en consommer ».

Kafui et Henriette, deux consommatrices, révèlent quant à elles avoir tenté en vain d'arrêter. « Il m'est plusieurs fois arrivé de me lever dans la nuit profonde et de me rendre au bord de la route pour chercher du kalaba, lorsque je suis en rupture de stock. J'en suis devenue dépendante » regrette Kafui. Quant à Henriette, un homme de Dieu lui aurait fait comprendre qu'elle est possédée par l'esprit de serpent. « Étant une fervente chrétienne, j'ai avoué à mon pasteur mon addiction au kalaba. Ce dernier m'a fait comprendre qu'en réalité dans la Bible il s'agissait d'une malédiction ».

Selon les psychologues, il s'agit d'un trouble alimentaire appelé le syndrome de PICA qui serait lié à une carence alimentaire ou affective. Cela signifie « un comportement alimentaire caractérisé par une envie excessive ou anormale à consommer une substance non nutritive qui peut être relativement inoffensive ou potentiellement nuisible à la santé (argile...) ».

Pour cette nutritionniste que nous avons rencontrée, la consommation du kalaba ou kaolin entraîne de graves problèmes de santé. L'intolérance digestive de cette substance peut causer le ballonnement de ventre, la constipation, l'anémie sévère dont le cas est encore plus grave chez la femme enceinte (augmentant le risque de fausse couche). La pâte que forme le kalaba dans l'organisme est stockée



Des roches sédimentaires (kalaba)

dans une partie du corps et peut à la longue provoquer des caillots de sang au niveau des reins...

« Étant devenu une drogue pour la personne qui le consomme, il est extrêmement difficile d'arrêter de consommer le kalaba » nous explique une sage-femme. Selon l'auxiliaire médical, pour se soigner de ce mal, l'addictif aurait besoin d'une aide psychologique. « Face au manque de moyens des populations de se payer

cette thérapie, tout le corps médical est appelé à se mobiliser afin de lever le ton sur les effets de cette roche sur la santé » estime-t-elle.

Par ailleurs, il est conseillé aux consommateurs qui souhaitent sortir de cette dépendance de recourir au chewing gum, à chaque fois que l'envie leur prend de croquer du kalaba. Et pour ceux qui ont les moyens, il est recommandé de se faire consulter par un médecin.

NOUVEAU TOYOTA

Rush

Le rêve n'a jamais été aussi accessible

13.900.000* FCFA TTC ...

7 SIEGES

BLUETOOTH

ÉCRAN TACTILE
CAMÉRA DE REUL

6 AIRBAGS

* Prix modèle Boîte de Vitesse Manuelle

Bd Eyadema BP 332 Lomé

Tél.: 22 23 31 00 - cfaotogo@cfao.com

CFAO Motors TOGO
[CfaoMotorsTogo](https://www.cfaomotors.com)
www.toyota.tg

DISTRIBUTEUR OFFICIEL

TOYOTA

Plus de 80% de la population font recours à la médecine traditionnelle

✎ Charles KOLOU

Une étude récente de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime que 80% de la population fait recours à la médecine traditionnelle en Afrique Subsaharienne. Selon l'Organisation, la médecine traditionnelle a aussi connu un regain d'attention et d'intérêt dans le monde.

Au Togo, malgré l'absence des données statistiques, les praticiens de la médecine traditionnelle et moderne confirment la tendance à 85 %, un pourcentage encore plus élevé en milieu rural. Pourtant, le secteur semble être peint en noir, non organisé et délaissé par les politiques publiques malgré son efficacité et sa place dans la prise en charge des populations malades.

La médecine traditionnelle entre efficacité et ignorance

La dénomination de la médecine traditionnelle s'applique au Togo conformément au code de la santé publique promulgué en 2009, aux catégories professionnelles de tradithérapeutes, des accoucheuses traditionnelles, des herboristes et des médico-pédagogiques. Ceux-ci, selon leurs spécialités, sont repartis sur l'ensemble du territoire national et sont présents dans toutes les contrées. Leur profession repose principalement sur leur connaissance et sur leur ingénierie à « exploiter les plantes naturelles, dans un environnement sain et au bénéfice de la santé d'un individu ».

Dans la plupart des cas, ils sont les premiers à être consultés avant tout recours à la médecine conventionnelle, non seulement à cause du coût du traitement proposé mais surtout de la proximité et de l'efficacité. « Des malades viennent à nous, parce qu'ils ont confiance en nos traitements qui sont moins chers ou pratiquement gratuits mais aussi à cause de la satisfaction à l'issue. Même les médecins de la médecine conventionnelle viennent », témoigne un tradi-thérapeute qui estime que la différence entre les deux médecines conventionnelles et traditionnelles n'existe que dans les moyens mis en place pour avoir les produits. « Tous les médicaments viennent des plantes », affirme-t-il.

L'efficacité de cette médecine ne peut être contestée dans une certaine mesure. De fait, l'on retrouve quelque fois des médicaments ou produits fabriqués par les tradithérapeutes dans les centres de santé. L'exemple le plus connu au Togo est celui de la pommade « LAKAZA » commandée légalement par les hôpitaux publics comme privés. De plus, cette médecine traditionnelle fait quelque fois des cas école dans le traitement de certaines maladies que la médecine moderne ne parvient pas à traiter. Malgré l'absence d'une liste de maladies établie, la médecine traditionnelle garde son efficacité, si le praticien consulte au mieux son patient avant de passer au traitement. « J'étais malade de l'hépatite B. J'ai fait toutes les analyses et traitement à

l'hôpital sans suite avant de faire recours à la médecine traditionnelle. Et là je suis totalement guéri », témoigne un directeur de société qui a requis l'anonymat. Ainsi, beaucoup de praticiens de la médecine traditionnelle créent des centres de santé tradithérapeutiques et collaborent avec les hôpitaux publics comme privés pour les consultations, analyses et traitements des patients.

De nos jours, l'on rencontre dans des centres de santé au plan national, surtout ceux confessionnels la mise en place d'un système de traitement mixte des deux médecines au choix des patients. Un point positif de plus sur l'efficacité de la médecine traditionnelle si elle est bien exercée. Au-delà de cette efficacité, la médecine traditionnelle reste une caractéristique de la culture à préserver à tout prix selon le directeur du centre phytopharmaceutique LAKAZA, si l'on veut parvenir à « une couverture sanitaire universelle au Togo tout comme dans chaque pays ».

Pourtant, cette médecine est à tort ou à raison ignorée ou dépréciée par une frange de la population voire des politiques. Ceux-ci peignent en noir le tableau de cette médecine traditionnelle confondant la tradithérapie à des pratiques mystiques. « La médecine traditionnelle est importante mais elle est ignorée », regrette Badibalaki Tcha Dongba chercheur en tradi-thérapie qui appelle les populations à « prendre conscience eux-mêmes ». De fait, la médecine traditionnelle a en elle des potentialités avérées incontournables même si elle présente quelques faiblesses dans la prise en charge des malades. Il

s'agit entre autres selon Dr Malou, chef division de la médecine et pharmacopée traditionnelle du ministère de la santé de « la posologie, du contrôle qualité et souvent l'absence de tests de toxicité » qui peuvent être corrigés soutient-il, avec « une meilleure organisation du secteur ». Ainsi l'on ne devrait que plaider pour une collaboration poussée entre la médecine traditionnelle et la médecine moderne en écartant toute idée de concurrence.

Médecine traditionnelle : un secteur délaissé et inorganisé ?

La médecine traditionnelle est réglementée au Togo par le code de la santé. Il définit cette médecine comme « l'ensemble de toutes les connaissances, techniques de préparation et d'utilisation de substances, mesures et pratiques en usage, explicables ou non à l'état actuel de la science, qui sont basées sur les fondements socioculturels et religieux des collectivités togolaises, qui s'appuient sur les expériences vécues et les observations transmises de génération en génération et qui servent à diagnostiquer, prévenir ou éliminer un déséquilibre du bien-être physique, mental, social ou spirituel ».

Dans la pratique, ce secteur souffre de plusieurs maux et les praticiens de la médecine traditionnelle du pays sont loin de jouer pleinement leur rôle. Ils envient de ce fait leurs pairs de la sous-région qu'ils voient mieux valorisés. De fait, la médecine traditionnelle togolaise souffre d'une absence d'organisation. À ce jour les praticiens n'ont pas un cadre formel ou inclusif de discussion autour des défis relatifs à leur corporation. Pas d'association



Des herbes médicinales étalées avant traitement

formelle ni de faitière existante fonctionnelle et reconnue de tous. Une initiative de 2008 ayant abouti à la mise en place d'une faitière nationale n'a pas fonctionné du fait de la mal organisation des quelques associations ayant constitué cette dernière.

Au ministère de la santé, une division créée en 2013 pour organiser le secteur, n'est pas encore parvenue à remplir sa mission même si une autre initiative est en cours pour relever le défi.

L'absence de financement est l'un des points faibles de ce secteur. Les tradithérapeutes s'avouent d'ailleurs délaissés et oubliés. « Nous n'avons pas un appui concret du ministère de la santé. Le ministère n'a même pas une ligne budgétaire pour la promotion de la médecine traditionnelle. Nous sommes laissés pour compte de nous organiser comme si le Togo pouvait laisser les cotonculteurs s'organiser eux-mêmes », se plaint M. LAKAZA, tradithérapeute

et expert chargé de l'élaboration du 2ème volume de la pharmacopée d'Afrique de l'Ouest qui en veut pour preuve l'absence d'une rubrique consacrée spécifiquement à la médecine traditionnelle dans le plan national de développement sanitaire (PNDS).

« Dans le PNDS, vous ne trouverez même pas un paragraphe de la médecine traditionnelle ou vous n'allez voir que quelques lignes. Or, dans les autres pays de la sous-région, c'est carrément un chapitre consacré à ce volet de la médecine », précise l'expert qui reste pourtant optimiste avec de nouvelles initiatives en cours et dont il est le coordonnateur national avec l'appui du ministère de la santé.

De plus, aucun recensement n'ayant été réalisé dans la médecine traditionnelle, l'on ignore à ce jour le nombre de tradithérapeutes exerçant au Togo. Le professionnalisme des tradithérapeutes, leur formation et leur compétence réelle échappent dès lors. Ces constats viennent corroborer l'absence d'une organisation réelle du secteur qui joue pourtant un rôle important. La situation laisse ainsi libre cours à qui veut de s'aventurer et d'en faire son business, surtout que le secteur est porteur. Ce que regrette la directrice du Centre de Médecine Tradiphyto-Thérapie (CMTPT), Mme Chantal Megbewokpo qui plaide pour une réorganisation du secteur et pour un appui de l'Etat.

« Nous avons besoin d'aide pour pousser les recherches et installer des laboratoires ou unités formelles pour la production de nos produits comme en bénéficient aussi ces jeunes qui font la promotion des produits bio. Bien avant, il faudrait que le secteur soit réorganisé pour que la médecine traditionnelle soit plus efficace », lance-t-elle.

(Suite à la page 14)

« Villes-Santé », une initiative d'AIMES AFRIQUE pour améliorer l'efficacité des tradithérapeutes

Identifier et agir sur les déterminants de la santé, pour une meilleure prise en charge médicale de proximité des populations, tel est l'objectif visé par le projet « Villes-Santé » initié par l'ONG Association Internationale des Médecins pour la Promotion de l'Education et la Santé en Afrique (AIMES AFRIQUE) pour réduire les inégalités sociales dans les communautés. La phase pilote du projet a été amorcée à Tomdé dans la préfecture de la Kozah, par une séance pratique de chirurgie-école afin d'amener les acteurs impliqués notamment les infirmiers, les chefs cantons et tradithérapeutes de cette localité, à une prise de conscience professionnelle pour un traitement efficient et efficace des maux dont souffrent les populations ou au besoin les transférer dans des centres de santé plus adaptés. Pour AIMES AFRIQUE, cette stratégie a été adoptée pour appeler les auxiliaires de santé, particulièrement les tradithérapeutes à qui s'adressent les communautés

reculées ou rurales à 90% en général, à toujours faire preuve de rigueur et de précision lorsqu'il s'agit de la vie humaine pour éviter de commettre l'irréparable. Pour le Docteur Serge Michel Kodom, Maître d'œuvre de ce projet, « arriver à susciter une prise de conscience du côté des tradipraticiens est un pas décisif et incontournable aux soins médicaux de proximité de nos populations et constitue un des objectifs phares de ce projet qui à terme doit aboutir à la réduction des inégalités sociales dans ces villes ». Ainsi l'ONG Aimes Afrique a opté pour une approche participative en vue de rehausser les aptitudes psychologiques et socioprofessionnelles des acteurs impliqués dans le maintien d'une santé de qualité pour le bien-être des populations. La phase pilote du projet « villes-santé » est prévue pour durer 3 ans et prend en compte 5 localités des préfectures de Vo, Kloto, Sotouboua, Kozah et Mango.

Quelle est la relation entre le sexe, le bien-être et le plaisir

La vie sexuelle active contribue à une bonne santé et donc il est important d'avoir une sexualité épanouie et satisfaisante. Les problèmes de santé qui touchent à la sexualité touchent donc à la santé. Si les problèmes les plus urgentes qui font l'objet des consultations sont les infections sexuellement transmises, les aspects relationnel et psychologique de la sexualité qui ont un effet sur la santé globale n'en sont pas les moindre. Il est important que nous sachions le lien entre notre sexualité et notre santé ou mieux, l'apport de la sexualité à la santé car la santé n'est rien, la sexualité est tout. Cette chronique nous éclaire.

La santé sexuelle devrait être considérée comme une composante importante de la santé générale. L'OMS définit la santé sexuelle comme la manifestation de la capacité d'exprimer sa sexualité d'une façon à la fois responsable et susceptible de favoriser le bien-être aux plans personnel et social. Elle ne se limite pas à l'absence de dysfonctions, de maladies ou d'infirmités. Selon les chercheurs de l'OMS, une bonne santé sexuelle est associée à plus de bonheur et de bien-être, et à une plus grande longévité. Le lien entre la santé et la sexualité a été confirmé par de nombreuses études scientifiques. Voici les principales conclusions de quelques-unes d'entre elles : L'exemple assez pertinent démontré par une étude menée par des chercheurs britanniques et canadiens sur une cohorte de 1000 hommes suivis sur 20 ans atteste que les risques de souffrir d'une maladie cardiaque ou d'en mourir étaient moins élevés chez les gens qui avaient le plus d'activités sexuelles (plus de 2 fois par semaine comparativement à moins de 1 fois par mois). Les articles scientifiques et la littérature grise sur les liens entre sexualité et santé, rare soient-ils nous

permettent de savoir que l'activité sexuelle préviendrait l'hypertension, la dépression et divers cancers, dont ceux du sein et de la prostate. D'autres études ayant porté sur l'activité sexuelle prouvent les bienfaits de la sexualité qui se trouve être un facteur déterminent du bien-être et de la qualité de vie.

Une bonne activité sexuelle augmente le plaisir et assure une longévité

Les expérimentations physiologiques démontrent que l'activité sexuelle stimule la production de substances bénéfiques pour la santé, dont les endorphines, qui favorisent la sensation de plaisir et la relaxation et qui diminuent le stress. En effet chez les femmes, une activité sexuelle épanouie accroît la sécrétion d'ocytocine, une hormone bénéfique pour les seins, et de substances lubrifiantes qui permettent au vagin de garder sa souplesse. Chez les hommes, elle augmente la testostérone, qui contribue à la santé des os et des muscles. Ces effets positifs chez l'humain lui donne du plaisir mais aussi assure la longévité.

Cette révélation n'est pas fortuite. Elle est attestée par des études ayant examiné les facteurs de longévité d'une population sur une période de 25 ans ; lesquelles ont conclu que la fréquence des relations sexuelles et le degré de plaisir qui y est associé seraient des prédictors significatifs de la longévité.

Une bonne sexualité procure du bonheur

Il semble y avoir une nette corrélation entre le degré de satisfaction des relations sexuelles et le degré de bonheur. Selon une enquête québécoise, les gens qui se disent « tout à fait satisfaits » de leurs relations sexuelles (41 % des répondants) affichent un indice relatif de bonheur de 85, tandis que ceux qui n'en sont « pas vraiment satisfaits » (12 %) ont un indice de 65. Le chercheur, sexologue et Psychologue Yvon Dallaire, exprime dans ses ouvrages prolifiques que la santé sexuelle est intimement liée aux multiples facettes de la vie. Selon lui, une sexualité épanouie doit répondre aux besoins de nos 3 cerveaux : reptilien, émotif et supérieur (néocortex). (1) L'activité sexuelle procure un intense

plaisir physique au cerveau reptilien, le cerveau le plus primitif, que nous

déterminent du bien-être et de la qualité de vie. Les cas de troubles cardiaques



partageons avec l'ensemble des animaux. (2) Quand elle se produit dans un contexte émotionnel positif, elle comble aussi notre cerveau émotif (mammalien ou limbique). C'est lui qui nous permet de ressentir de l'affection, de la passion, de la tristesse ou le coup de foudre, par exemple. (3) Enfin, au-delà du plaisir physique et émotif, la sexualité peut répondre aux besoins du troisième cerveau, le néocortex, propre aux humains. C'est le siège de la conscience, des sentiments et du sens éthique. Il permet de donner du sens aux actes. Il permet l'amour. Il fait que des gestes identiques, posés par un inconnu, un médecin ou un amoureux, n'ont ni le même effet ni la même signification.

Les études ayant porté sur l'activité sexuelle prouvent les bienfaits de la sexualité qui se trouve être un facteur

pouvant entraîner la mort sont rares et le risque minime. Lorsqu'ils existent, il s'agit souvent des cas d'utilisation des produits stimulants le plaisir ou de non respects des consignes de traitements de son médecin. Tout compte fait il y a donc une corrélation claire entre « sexualité active » et « santé ».

Mais les chercheurs se gardent bien d'y voir un facteur de cause à effet. Il est difficile de savoir si les gens ont plus d'activités sexuelles parce qu'ils sont en bonne santé ou s'ils sont en bonne santé parce qu'ils ont plus d'activités sexuelles. Quoi qu'il en soit, pour bien des gens, il s'agit d'une activité santé fort agréable ; le sexe est bon pour la santé mais n'oublions pas, Sexe sans réflexion n'est que ruine de la santé et donc il est préférable d'élargir sa vision de la sexualité.

VIRUS LASSA :

« Pas de panique », rassurent les autorités

Depuis le début de cette année, les autorités sanitaires du Togo et particulièrement celles du district de Doufelgou sont en état d'alerte. Un Togolais qui a passé de longs séjours au Nigéria est décédé le 08 janvier dernier des suites de la fièvre hémorragique à virus Lassa après son retour au pays. C'est le premier cas de décès dû à cette maladie confirmé depuis 2017. Pour contenir cette fièvre hémorragique virale aiguë très contagieuse qui sévit le plus souvent à l'ouest du continent, les autorités togolaises ont édicté des mesures à prendre à l'endroit de la population. Focus sur cette maladie.

Aperçu sur le virus

Le virus à l'origine de la fièvre de Lassa a été identifié en 1969. Il tire son nom d'une localité du nord du Nigeria où il a été identifié pour la première fois. Il s'agit d'un virus à ARN simple brin appartenant à la famille des Arenaviridae. Selon l'OMS, la fièvre de Lassa est une fièvre hémorragique virale aiguë d'une à quatre semaines qui sévit en Afrique occidentale. Son virus de Lassa se transmet à l'homme par contact avec des aliments ou des articles ménagers contaminés par l'urine ou les excréments de rongeurs. L'organisation a fait savoir que l'épidémie est présente au Bénin, au Ghana, en Guinée, au Libéria, au Mali, en Sierra Leone et au Nigeria. Mais elle estime qu'elle pourrait être présente dans d'autres pays de l'Afrique de

l'ouest. D'après l'OMS, la durée d'incubation varie de 2 à 21 jours. Quand la maladie est symptomatique, le début des manifestations cliniques est en général progressif, avec de la fièvre, une faiblesse généralisée et un mauvais état général. Après quelques jours, les malades peuvent présenter des céphalées, une irritation de la gorge, des myalgies, des douleurs thoraciques, des nausées, des vomissements, des diarrhées, une toux et des douleurs abdominales.

Le processus de transmission se fait en général par l'exposition de l'homme à l'urine ou aux excréments de rats Mastomys infectés. Mais le virus peut également se transmettre d'homme à homme par contact direct avec le sang, l'urine, les excréments ou autres sécrétions organiques d'une personne

contaminée. Pour prévenir la maladie, l'OMS recommande une bonne hygiène communautaire afin d'éviter l'introduction des rongeurs dans les lieux d'habitation. « Parmi les mesures efficaces, on citera la conservation des céréales et plus généralement des denrées alimentaires dans des contenants résistant aux rongeurs, l'élimination des ordures loin des habitations, le maintien de la propreté à l'intérieur de celles-ci et la présence de chats », renseigne l'OMS. Chaque année, le virus de Lassa occasionne en Afrique de l'Ouest de terribles fièvres hémorragiques qui infectent environ 300 000 personnes et en tuent plus de 5000, selon les estimations du Centre de contrôle des maladies infectieuses d'Atlanta, aux États-Unis.

Des actions qui rassurent

Au Togo, dès la notification de ce premier cas de virus Lassa, le ministre de la Santé a exhorté les populations à la vigilance afin d'éviter toute propagation de la maladie. Il les a, en outre, priées de signaler tout cas suspect au centre sanitaire le plus proche pour une prise en charge rapide et adéquate. Cette situation a provoqué un début de psychose au sein de la population avec le décès le 12 janvier d'une passagère d'un bus présentant presque les mêmes symptômes que la maladie. Pour le ministre, la mort de cette passagère en provenance du Nigeria et qui voyageait à bord d'un bus reliant Lomé à Kara et dont le décès a été constaté dans la localité de Langabou n'est pas dû à la fièvre hémorragique à virus Lassa. « On a aucune confirmation scientifique qui démontre que la fièvre hémorragique à virus Lassa est la cause de ce décès », a déclaré le professeur Mijiyawa Moustapha au cours d'une conférence de presse. Le ministre a invité la population à ne pas céder à la panique. La représentante de l'OMS au Togo, Dr

Fatouma Diallo, a assuré les autorités togolaises de la disponibilité de son organisation à accompagner notre pays à faire face à ce virus. « Le système de santé est en train de se mobiliser pour faire en sorte qu'il n'y ait plus d'autres cas de fièvre hémorragique à virus Lassa », a-t-elle indiqué.

Depuis la détection de ce premier cas, le gouvernement pour prévenir la maladie, a pris un certain nombre de mesures, notamment la sensibilisation du public et la mobilisation sociale, le renforcement de la surveillance épidémiologique et l'alerte précoce, le renforcement des mesures de prévention et de contrôle de l'infection au niveau des frontières, des formations sanitaires et dans la communauté, le renforcement au niveau de tous les acteurs et la recherche de personnes-contacts du cas détecté.

Cette dernière a permis, selon le ministre de la santé de mettre en quarantaine 70 personnes au total dont 30 personnes liées à la première victime confirmée et 40 du deuxième cas suspect probable.

INTERVIEW : CLEMENT WAAR, LEADER DU GROUPE «REVELATION BAND»

✎ Charles KOLOU

« Avant 2011, il n'y avait pas de groupe de reggae capable de jouer du live toute une soirée »

Dans leur premier single titré « Akpé » lancé en fin d'année 2018, le groupe musical « Revelation band », s'est révélé au grand public et aux amoureux du reggae. Dans cette interview accordée à Focus Infos, le leader Clément M. MITOKPE alias Clément Waar, raconte l'histoire du groupe, pose un regard sur le reggae au Togo et parle de leur projet pour l'année 2019.

Focus Infos :Présentez-vous à nos lecteurs

Clément Waar : Je m'appelle Clément Waar. Un nom que mes anciens camarades musiciens m'ont attribué, car à chaque concert récital j'ai toujours et toujours chanté le titre «war» de Bob Marley. Et c'est resté ainsi jusqu'à aujourd'hui. À l'état civil je me nomme clément M. MITOKPE.

FI : Parlez-nous de « Revelation band » (Quand est ce que le groupe a été créé, quels sont les membres qui constituent le groupe)

CW : Revelation band a été créé un 13 janvier 2011. Et il était au début composé de plusieurs musiciens à qui j'ai fait appel pour accompagner un artiste rasta originaire du Ghana du nom de Naty. Rip il n'est plus de ce monde... Il était un très bon chanteur de reggae. Mais le groupe très vite s'est disloqué suite à une mésentente. J'ai récupéré les musiciens à qui j'ai fait appel et on a continué nos répétitions chez moi à Zanguera. Et c'est ainsi que nous avons organisé le tout premier concert du groupe avec les élèves du lycée de Zanguera pour leur semaine culturelle. C'était la première fois qu'un orchestre a joué live dans ce village nous a dit le chef du canton. Ça y est ! Le groupe est solidifié mais on n'avait pas un vrai chanteur de voix de têtes. Il nous fallait un chanteur et dans les recherches j'ai fait appel à une ancienne connaissance d'enfance qui lui fait du reggae. Deux (2) jours de répétition avec lui nous suffirent pour faire un deuxième concert encore à Zanguera le 11 mai 2011. Là mon rêve commence à grandir car avant 2011 il n'y avait pas de groupe de reggae capable de jouer du reggae live dans un



cabaret ou bar pour toute une soirée. Cela me manquait à mon retour des USA. C'est de là que j'avais acquis ce système reggae live pour toute une soirée.

FI : On sait que ce n'est pas facile au groupe de subsister aux intempéries du temps mais quel est donc votre secret pour continuer à rester ensemble ?

CW : Oui comme vous le dites il n'est pas du tout facile de conduire des humains et surtout en musique. Hummm! Mon secret me vient de ma détermination. Lors de mon aventure aux USA j'ai rencontré beaucoup de musiciens d'autres nationalités mais pas un Togolais. Et mon chef d'orchestre d'antan ne faisait du cadeau à personne. «Tu veux le faire ou pas ». Il m'a appris la discipline et la rigueur qu'un musicien doit avoir dans sa vie privée que professionnelle. Et puis ajoutée à cela ma petite notion de gestion de ressources humaines que j'ai acquise aux CRAC (centre régional d'action culturelle) où j'avais bossé à Lomé pendant 4 ans avant de m'envoler.

FI : Il est dit des reggae men qu'ils sont

des drogués et qu'ils ne peuvent tenir une scène sans un brin de drogue, que répondez-vous à cela ?

CW : Vous savez le Togolais est particulier dans la sous-région. Partout où il y a rasta reggae on pense automatiquement drogue. La marijuana en réalité a plus de vertus bénéfiques que destructrices si vraiment l'on sait l'utiliser. C'est une médecine. Nous devons savoir que ces termes « reggae », « rasta », « dread » et « marijuana » se confondent dans le vocabulaire togolais. Mais avec le temps les gens finissent par comprendre. La musique reggae se joue avec esprit pas forcément avec marijuana. You know!

FI : Vous avez combien de titres et/ou d'albums à votre actif

CW : on n'a pas encore d'album. On vient juste de lancer un single le 08 décembre passé. Titré «Akpé». Nous lancerons notre premier album de 11 titres cette année.

FI : parlez-nous du message que vous passez dans votre single

CW : Akpé a pour message de ne pas

perdre espoir et de croire qu'étant sous la protection de « almighty Jah » aucune flèche de l'ennemi ne nous atteindra. Vous savez on obtient du bon Dieu autant qu'on espère. L'être humain t'aime quand tu as des biens matériels. Mais le jour où tu n'as plus rien seul sur JAH tu peux compter. LUI c'est notre seul ami INFAILLIBLE.

FI : Quelles sont les scènes déjà assurées par le groupe

CW : « Revelation band » à sa création a fait danser les amoureux et les mélomanes Togolais. En 2012 nous avons imposé la musique reggae au Sunset où nous avons joué 3 jours dans la semaine. Vendredi et samedi au sunset avant 21h le lieu était plein à craquer. Et le dimanche la salle du restaurant la Rumba à côté du commissariat central. De là on a eu à accompagner les grands ténors de la musique reggae au Togo. Même certains artistes reggae Togolais résidant à l'étranger à leur retour au pays nous ont plusieurs fois sollicités à les accompagner sur scène. La liste est longue. On fait aussi des shows au Bénin et au Ghana.

FI : Comment expliquez-vous selon vous cette adoption de la musique reggae par les Togolais

CW : La musique reggae est une musique de conscientisation. Elle est éducative. Elle ouvre plus de porte à l'extérieur. Elle rassemble des peuples. Nos autorités doivent promouvoir cette musique pour que nos peuples soient plus instruits sur l'histoire africaine. Et pour nous les revelators c'est un sacerdoce que de le faire et nous prenons toute notre responsabilité.

FI : Quels sont vos projets pour cette nouvelle année, un album ?

CW : Oui cette année 2019 est une année décisive pour nous. On doit sortir cet album. Découragement n'est pas Revelators. Nous allons le faire avec

nos maigres moyens. Mais ça serait un truc propre. Vous avez écouté le son de « Akpé » non? C'est mixé directement des USA par Jim Fox. So imagine.

FI : Quel regard portez-vous sur la musique reggae au Togo

CW : La musique reggae Togolais a la forme d'un revolver dont la gâchette est placée chez nous RevelationBand. Et s'il faut appuyer sur cette gâchette pour cette musique reggae soit écoutée par tous les Togolais alors nous prendrons toujours toutes nos responsabilités. Ça y est, ça vient. Aujourd'hui on peut voir 2, 3, 4 groupe de reggae au Togo qui sont sollicités par tout spécialement à Lomé. Il nous manque maintenant des promoteurs de reggae. De grands journalistes reggae. De bon animateur de reggae à la taille de Dieudonné Kévin par exemple...

FI : Un message particulier ?

CW : Nous lançons en appel pressant à tous les reggae men Togolais d'être vigilants au quotidien. Babylon utilise tous les moyens pour diviser et régner. Nous ne sommes même pas nombreux pour accepter d'être divisés. Tout ce qui brille n'est pas or. Cherchons à aller vers la vérité. Nous devons être un modèle exemplaire pour les générations à venir. Et si nous avons de l'amour pour cette musique et pour qu'elle puisse trouver une place parmi les musiques au Togo alors là tolérance zéro à la paresse.

FI : Vos vœux de nouvel an

CW : Je souhaite à tous mes compatriotes Togolais et plus particulièrement à nos fans et aux lecteurs de Focus Infos une très bonne et heureuse année 2019. Que la paix et l'amour de JAH soient sur vous. Retrouvez tous les samedis au bar VIP le Refuge International... JAH RASTAFARI. Je vous remercie infiniment pour votre temps JAH bless y'ALL.

Plus de 80% de la population font recours à la médecine traditionnelle

(Suite de la page 13)

De bonnes perspectives pour la médecine traditionnelle

Les défis auxquels est confrontée la médecine traditionnelle pourront être relevés dans les prochains jours. De belles initiatives en cours du côté des tradithérapeutes eux-mêmes et du gouvernement à travers la Division de la médecine et pharmacopée traditionnelle du ministère de la santé.

De fait, les dispositions inscrites dans le

code de la santé en faveur d'une bonne organisation du secteur de la médecine traditionnelle pourront rentrer en vigueur avec l'adoption des décrets d'application. L'arrêté portant conditions de délivrance des autorisations de mise sur le marché (AMM) des médicaments issus de la médecine traditionnelle au Togo et celui fixant les critères de reconnaissance de Praticiens de la Médecine Traditionnelle (PMT) et les conditions d'exercice de la Médecine Traditionnelle ont été adoptés en

novembre 2017 dans cette dynamique. Le secteur de la médecine traditionnelle connaîtra son essor réel si le décret de création d'un Conseil National de Médecine Traditionnel prévu dans le code de la santé promulgué en 2009 venait à être adopté. Des informations recueillies auprès des acteurs du secteur confirment que des initiatives en ce sens ont beaucoup avancé et le décret ne tardera plus.

De fait, ce Conseil devra avoir entre autres missions de contribuer au développement

du partenariat entre le ministère de la santé et la médecine traditionnelle, et de stimuler le développement et la promotion de cette dernière.

« La mise en œuvre de cette commission permettra aussi d'élaborer une politique et un programme national de médecine traditionnelle et aider les thérapeutes traditionnels à se structurer et à se doter d'un code de déontologie », indique Dr Malou.

Pour l'expert et tradithérapeute Lakaza, la

mise en place de cette commission est très attendue car elle devra « contribuer dans sa mission à l'amélioration des pratiques et techniques de la médecine traditionnelle et à instaurer une collaboration entre médecine conventionnelle et la médecine traditionnelle ».

La mise en place du Conseil National de Médecine Traditionnel qui réunira tous les acteurs urge afin de permettre aux praticiens de la médecine traditionnelle de jouer efficacement leur rôle.



Optima



Bonne Année

2019

La Banque Autrement
www.coris-bank.com

